

CHALAIS

Infos



BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 5 - DÉCEMBRE 2002 / LÉGISLATURE 2001-2004

ASSEMBLEE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la Salle polyvalente de Chalais, le

lundi 16 décembre 2002 à 20 h

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 17 juin 2002
2. Budget 2003
3. Règlement de rénovation des bâtisses
4. Zone sportive de Bozon
5. Approbation d'un emprunt de Fr. 1'000'000,— pour la zone sportive
6. Divers

ADMINISTRATION COMMUNALE

NB: Le message du Conseil communal concernant les objets et leurs enjeux est développé dans «CHALAIS-Infos de décembre 2002», expédié à tous ménages et à disposition au bureau communal

EDITORIAL

IL EST VENU LE TEMPS...



Dany Perruchoud

Après une période de 5 ans consacrée à l'assainissement des finances communales, il est temps de se pencher sur notre futur et sa construction. Souvenez-vous, c'était en 1997, nous inaugurons le dernier important bâtiment communal: le complexe scolaire de Vercorin. Cette construction couronnait une politique d'investissements qui avait porté ses fruits sans pour autant préteriter nos finances.

Et le confort de l'emporter sur l'inquiétude.

Les nouvelles réalisations suscitaient l'enthousiasme. Home, écoles, maisons bourgeoises, route de déviation, salle de gymnastique à Vercorin tout un lot d'équipements qui allaient donner à notre population une meilleure qualité de vie.

Une pause s'imposait inévitablement après un tel enthousiasme, d'abord pour tirer un premier bilan et ensuite pour se repositionner par rapport à nos objectifs. Il importait de réfléchir sur la mission de notre commune à l'appréciation d'une nouvelle législature.

Les conclusions sont tirées.

En matière de fonctionnement les services et les prestations communales sont performants et dans ce domaine l'analyse n'est pas contestable. L'administration remplit sa tâche et le degré de satisfaction du citoyen n'est pas à remettre en question.

En matière d'investissements, le regard est plus critique. Partagé entre des contribuables pour qui une dette est déjà une dette de trop et d'autres qui réclament plus d'engagements avec les mêmes moyens, le Conseil a choisi.

En proposant de poursuivre l'équipement de notre commune, il sied cependant de rappeler que tout investissement a un coût et le vouloir ne permet pas de diminuer la dette. Ensuite, un investissement représente un risque, celui de se tromper. Enfin, tout investissement doit se mesurer à notre capacité de financement.

Ces critères ont été vérifiés et le Conseil a conclu que le moment était venu de finaliser quelques projets porteurs pour une politique villageoise de qualité.

Refuser aujourd'hui pour reporter à demain serait hasardeux car les jours meilleurs ne seront pas nécessairement au rendez-vous. Il faut donc savoir parfois monter dans le train qui passe même si le trajet pour la destination souhaitée a un prix discutable. Le pire c'est de regretter un jour de n'avoir pas saisi l'opportunité offerte.

La politique du moment a toujours façonné l'avenir et par le passé, cette politique-là a fait ses preuves.

Le Président
Dany Perruchoud

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2002

Le Président, M. Dany PERRUCHOUD, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 70 participants.

L'ordre du jour est arrêté de la manière suivante:

- 1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 18 décembre 2001**
- 2. Comptes de l'exercice 2001**
(Présentation - Rapport de l'organe de contrôle qualifié - Approbation)
- 3. Rapport des chefs de départements**
- 4. Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2001

Ce procès-verbal a été publié in extenso dans le Chalais-Infos N° 4 de juin 2002.

Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans modification.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2001

A l'aide de graphiques, le Président présente un résumé de la situation financière de la Commune de Chalais.

3 éléments suffisent à une bonne compréhension des finances communales.

Il s'agit tout d'abord des recettes qui s'élèvent à Fr. 8'797'562.72 puis des dépenses pour Fr. 7'032'726.14 et enfin la marge d'auto-financement qui atteint Fr. 1'764'836.58. Cette année a été celle de tous les records pour les recettes et les dépenses puisque ces chiffres sont les plus élevés de toute l'histoire financière communale.

L'augmentation des recettes provient tout spécialement du maintien des recettes fiscales, maintien qui n'avait pas été pronostiqué correctement par le Service cantonal

des contributions puisque ce dernier prévoyait une réduction de près de 8 % du fait de l'introduction de la nouvelle loi fiscale; la progression des revenus des contribuables constitue un deuxième élément de réponse.

Le supplément de Fr. 300'000.- de dépenses s'explique tout d'abord par une réadaptation des indemnités des autorités et l'augmentation de l'effectif du personnel; il s'agit également des frais informatiques, de l'achat des appareils respiratoires pour le service du feu, de la mise en place de la bibliothèque de Vercorin, de la participation à la caisse-maladie et aux hôpitaux, de l'entretien des routes cantonales, des places et chemins pédestres, des intérêts des dettes à long terme ainsi que de la STEP de Granges.

Le Président fait une digression sur l'imposition fiscale et sur l'introduction de la taxation postnumerando dès 2003.

Il donne plus de précision quant à la brèche fiscale et informe les citoyennes et citoyens qu'ils recevront un document explicatif cet automne déjà.

L'annualisation des impôts dès 2003 devrait apporter une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 8 à 10 %.

Dans les autres caractéristiques des dépenses 2001, il faut mentionner tout d'abord la bonne maîtrise de nos propres dépenses de fonctionnement. Par contre, des dépenses externes imprévisibles sont venues alourdir la situation financière.



Home de Chalais.

Le coût de la santé augmente de près de Fr. 70'000.-, les charges d'intérêts s'élèvent à Fr. 760'000.-, soit Fr. 2'082.- par jour, l'assistance publique augmente également, sans compter les pertes sur débiteurs et sur les comptes autofinancés qui ne le sont plus.

L'endettement communal net est également un critère important.

Depuis 1991, où la commune avait annoncé une dette de 13 millions, à aujourd'hui où l'endettement net s'élève à Fr. 16'850'000.-, 2 phases d'endettement ont fait varier ces chiffres.

La 1^{re} phase s'étend de 1991 à 1994; elle correspond à l'agrandissement de l'école de Chalais, la construction du Home, la réalisation de la route de déviation des villages de plaine et les routes des Marais à Vercorin et de Luizo à Réchy, ce qui a amené la dette en 1994 à Fr. 15'932'000.-.

De 1995 à 1997, le grand chantier de l'école de Vercorin fait culminer l'endettement communal à Fr. 20'786'000.-.



Complexe scolaire de Vercorin inauguré en 1997.

Aujourd'hui, la phase de consolidation se poursuit.

Il faut tout d'abord constater que les engagements du Conseil ont été respectés et que la dette baissera encore cette année, selon les données connues à ce jour.

Un endettement doit également s'apprécier en fonction de 2 éléments importants; en premier lieu, la couverture des besoins publics et ensuite la marge d'autofinancement.

Aujourd'hui, le financement des investissements se fait à 100 % par la marge d'autofinancement et la capacité d'autofinancement des comptes communaux s'élève à 168 %.

Les investissements 2001 concernent tout

principalement la première partie de la route du Désertet, toutes les corrections de la route Chalais-Vercorin qui se poursuivent encore à l'heure actuelle; les achats et expropriations de terrains, le solde du compte de rénovation des anciennes bâtisses, l'amélioration du complexe du Creux du Lavioz, la remise en état de la station des eaux des Planards, la création et l'ouverture de la bibliothèque de Vercorin, le parcours VITA, le cadastre souterrain ainsi que la mensuration fédérale de la Commune.

Le Président dresse ensuite le bilan des équipements existants.

Le rôle principal de la commune est de satisfaire les besoins publics, mais dans ce raisonnement, il faut également apprécier objectivement la dette.

Le rapport ANGELINI, qui nous a très mal noté, donne un critère d'endettement (critère de MAASTRICHT) qui prévoit qu'un endettement acceptable devrait s'élever à 200 % des recettes globales, soit à peu de chose près, la situation financière actuelle.

Les priorités pour demain consistent tout spécialement dans l'extension de la zone sportive de Bozon, la création de structures d'accueil (crèche, garderie, nursery), l'équipement des zones et l'amélioration de la qualité de vie des villages tout spécialement pour Chalais (Village 2010).

Ces investissements font partie du programme 2003-2007 qui devraient s'élever à près de 9 millions; compte tenu des marges d'autofinancement prévisibles, l'endettement communal net ne devrait pas dépasser les 17 millions.

Tous ces investissements vous seront présentés en détail lors de l'assemblée du budget 2003 qui se tiendra le 16 décembre 2002.

M. Olivier HUGO donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle qui propose l'acceptation des comptes 2001 qui présentent un déficit de Fr. 313'296.12.

M. Gaspard FOURNIER félicite le Conseil pour les excellents comptes présentés.

Malgré que le Président a annoncé une bonne maîtrise de nos propres dépenses, il constate l'augmentation des émoluments des autorités de près de 20 % et des salaires du personnel du bureau communal de 14 %.

Le Président répète - qu'au niveau administratif - une personne supplémentaire a été engagée à 50 % et pour le Conseil, il informe que son salaire a passé de Fr. 36'000.- à Fr. 48'000.- et pense que si cette augmentation pouvait susciter des vocations, il en serait très satisfait.

Au vote, à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2001.

3. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY commente le travail effectué par ses 2 commissions principales qui sont la Commission communale des constructions et celle de la Salubrité. Cette dernière entreprend une croisade un peu ingrate puisqu'elle pénètre dans la vie privée des propriétaires et les invite à mettre en ordre leur parcelle et les alentours de leur maison.



Magasin PRIMO à Chalais.

Actuellement, la commission des taxes est en phase de réflexion et procède à des comparaisons avec des communes similaires à la nôtre.

D'autres questions sur la situation générale dans la Commune éveillent également notre attention, par exemple, la construction d'une ferme modèle à Vercorin, le sauvetage des raccards de Vercorin, le maintien du magasin de Chalais et l'importance du rôle de la Commune dans l'équipement général et la présentation des zones industrielles.

Il est intéressant de lancer ces idées, afin de susciter une réaction et connaître l'opinion des citoyennes et citoyens.

M. Cédric RUDAZ constate avec plaisir l'importante participation de ce soir.

Il présente tout d'abord les aménagements effectués à la Tour de Chalais. L'impulsion initiale avait été donnée par le juge à cause des éboulements dangereux qui partaient de ce bâtiment. Aujourd'hui, les piliers Est et Ouest ont été consolidés, il reste à sceller le couronnement et à consolider le talus Est en 2003, ce qui devrait terminer définitivement les travaux sur cette bâtisse.

Le parcage sauvage ainsi que le trafic interne trop important constituent, à l'usage, deux inconvénients majeurs sur la place de Réchy. Un mandat d'étude a été attribué pour examiner les possibilités d'améliorer cette situation.

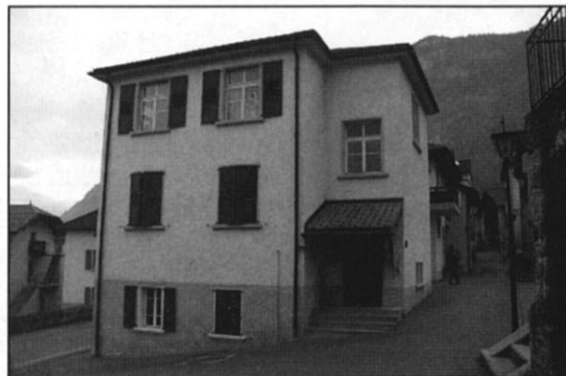
Un autre aménagement d'importance sera entrepris du côté de la route du Téléphérique à Chalais. A cet endroit, une réduction du trafic est envisagée pour améliorer encore l'entrée du village.

Un dossier volumineux et compliqué occupe également beaucoup de son temps, il s'agit de l'hygiène et des déchetteries.

Comme vous avez pu le constater, la gratuité totale a été introduite depuis le début de cette année.

L'assainissement des déchets végétaux a été effectué et tout prochainement la place d'accès (environ 300 m²) sera goudronnée. Par contre, il faut constater une augmentation de 50 % des transports engendrée par l'attractivité plus importante des déchetteries.

M. RUDAZ lance un cri d'alarme et demande encore une meilleure discipline quant à l'utilisation des déchetteries. Les horaires sont larges, mais malheureusement, on trouve encore trop de déchets devant le portail ou dans la nature.



Maison la Forge, propriété de la Commune.

Dans ce domaine, il reste encore à vérifier l'emplacement des Moloks et à procéder éventuellement à des ajustements.

Un Molok supplémentaire a été posé à la rue de Bouchià pour mieux desservir les habitants de ce quartier.

M. Alain PERRUCHOUD survole rapidement les travaux en cours. La signalisation est quasiment terminée et 80 % des plaques de rues ont été posées. Il invite les citoyennes et citoyens à émettre des suggestions si des changements devaient être opérés.

Le plan directeur pour l'équipement est également en cours d'étude et permettra d'ouvrir les zones à bâtir, en exemple, il cite le remembrement des Harroz, nécessaire à la construction de la route prévue au budget 2004

Les travaux de la route sous le bisse de Vercorin, bénéficiant de l'autorisation du Conseil d'Etat, devraient démarrer cet automne.

Le plan général d'équipement des eaux est également en cours de réalisation et, à fin 2002, le Conseil communal devrait déjà donner ses intentions de travaux. Jusqu'à présent, le tout-à-l'égout était de rigueur; aujourd'hui, le système séparatif devra se construire parallèlement aux conduites existantes.

L'étude du projet d'extension de la zone sportive à l'entrée de Chalais est en cours et cet automne, les plans précis seront présentés à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Les travaux seront également effectués sur la route de Chalais-Vercorin pour protéger les automobilistes des chutes de glace et de rochers. Cette réalisation est soutenue par la ville de Zurich pour un montant de Fr. 40'000.-.

En ce qui concerne la Bourgeoisie de Chalais, plusieurs drainages dans les forêts du Ban et des Evouettes seront effectués avec toujours une importante subvention (92 %).

L'assainissement des Evouettes permettra également d'injecter les eaux captées dans le réseau d'eau potable. Cet apport est intéressant à plusieurs titres; il s'agit d'une eau de très bonne qualité et le débit peut atteindre 20 litres/seconde.

A titre de comparaison, l'utilisation maximale de l'eau potable est de 36 litres/seconde.

M. Alain PERRUCHOUD, donne ensuite quelques nouvelles des comptes 2001 du



Eboulement sur la route de Vercorin.

Téléphérique Chalais-Vercorin SA ainsi que du Triage du Vallon.

Enfin, il ouvre une page de publicité en incitant les citoyennes et citoyens à acheter du bois de feu indigène à des conditions tout à fait favorables.

Mme Jocelyne ZUFFEREY relate tout d'abord l'inauguration de la bibliothèque de Vercorin, le 19 avril 2002.

1'000 prêts de livres et 112 inscriptions ont déjà été enregistrés jusqu'à la fin mai 2002. Le coin Internet ainsi que les jeux sur ordinateur bénéficient d'un grand succès.

Ces derniers week-end, des conférences sur la santé et la médecine alternative ont été organisées pour animer la bibliothèque avec une exposition sur les mêmes thèmes à la Maison bourgeoise.

L'aménagement total devrait avoisiner Fr. 70'000.- avec un subside cantonal de l'ordre de 45 %.

Mme ZUFFEREY donne ensuite quelques précisions sur l'organisation scolaire 2002-2003. Suite aux restrictions budgétaires décidées par le Grand Conseil, une classe a dû être fermée à Vercorin; malheureusement, cette mesure a entraîné le licenciement de Mmes Corinne ZUFFEREY et Nicole MÜLLER.

Mme ZUFFEREY profite de cette occasion et les remercie sincèrement pour le travail effectué jusqu'à ce jour.

Parmi les autres activités en cours, elle signale succinctement les séances de la Commission communale de la crèche, les délégations et les contacts avec le Centre médico-social de Sierre dans le cadre des affaires sociales.

4. Divers

M. Jean-Paul JULEN demande si le projet de déviation de Chalais-Vercorin à l'est du village est toujours d'actualité. M. Cédric RUDAZ répond que l'axe Chalais-Vercorin reste maintenant la route sous l'Eglise.

M. Dany PERRUCHOUD complète l'information par la description du projet de déviation qui devait relier la sortie de l'autoroute au 1^{er} contour de la route Chalais-Vercorin en passant dans la région de Zamplan-Crétilon. Actuellement, cette zone est en cours d'aménagement agricole et le projet de route est un peu mis en veilleuse.

M. Erasme MABILLARD constate que tous les domaines ont été abordés sauf celui de l'agriculture. Il relève le travail d'entretien des propriétés et reconnaît qu'effectivement, il n'y a plus que 2 agriculteurs et c'est peut-être pour cette raison que le Conseil communal n'entend plus aider les exploitations agricoles.

Le Président répond que la Commune fait beaucoup pour l'agriculture et mentionne les participations à l'étable communautaire de Tsararogne, l'aménagement agricole de Zamplan-Crétilon et les travaux pour le bisse de Briey.

M. Erasme MABILLARD reprend la parole pour s'insurger contre la surenchère de la Commune qui avait proposé Fr. 110'000.- de plus que le montant estimé par le Service de l'agriculture pour l'étable communautaire à l'entrée de Vercorin.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une décision de l'Assemblée primaire, qui a pris cette option en toute connaissance de cause. De plus, une étable peut se déplacer et la situation des terrains de M. MABILLARD dans les Marais, serait tout indiquée pour une construction de ce genre. Par ailleurs, il reconnaît la qualité d'environnement dont bénéficie Vercorin par la présence des agriculteurs.

M. Thierry VOIDE demande pourquoi la récupération des huiles ménagères et autres déchets qui peuvent être valorisés, n'existe pas dans l'offre des déchetteries communales.

M. Cédric RUDAZ répond que ce problème est extrêmement vaste et compliqué.

Ce jeudi 20 juin 2002, il participera à un séminaire sur la gestion des déchets à Martigny. Dès cette date, il sera certainement en mesure de donner une réponse plus conséquente sur ce sujet.

M. Philippe STAEHLIN demande le déplacement des containers à papiers et à verres qui gênent la visibilité au débouché de la route Chippis-Briey.

M. Dany PERRUCHOUD en prend note et émet quelques réflexions sur la difficulté de choisir le meilleur emplacement pour les Moloks.

M. Louis PERRUCHOUD félicite le Conseil et le Président pour le bon exercice et demande au Conseil de continuer à soutenir le paysan et le vigneron.

M. Francis CHERVET demande le calendrier d'exécution de l'aménagement agricole de Zamplan-Crétilon.

Le Président retrace brièvement l'histoire de ces travaux et indique qu'ils devraient débuter en octobre 2002 par le défrichement d'environ 10 hectares et se terminer au printemps prochain.

M. Thierry VOIDE signale un passage dangereux devant l'immeuble «Les Tilleuls». En effet, les voitures empiètent de manière importante le trottoir; pour éviter un accident, il propose de l'agrandir à moindre frais.

Le Président répond qu'il s'agit d'un problème général aux alentours du centre scolaire à cause du trafic important généré par les parents qui amènent leurs enfants en voiture. Il déplore un manque de discipline flagrant des parents et insiste pour que les enfants viennent à l'école à pied.

M. Daniel PERRUCHOUD d'Henri demande si la Commune dispose de photos sur l'exécution de la nouvelle ligne EOS.

M. Dany PERRUCHOUD répond que la mise à l'enquête publique devrait débuter dans 1 ou 2 mois et que l'exécution ne sera probablement pas terminée avant fin 2007.

Par contre, cette construction ne présente que des avantages pour nos habitants; en

plus, elle permettra de démonter la ligne existante et de retrouver des zones à bâtir au Nord du territoire communal.

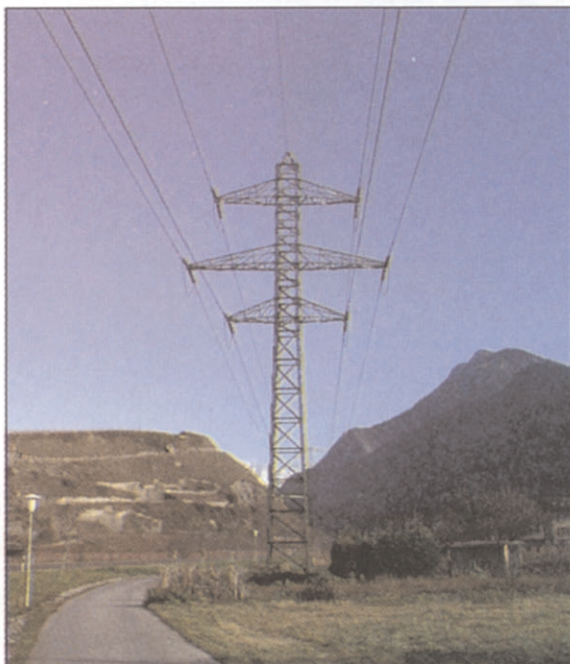
M. Gaspard FOURNIER se permet de revenir sur l'Assemblée primaire du 18 décembre 2001 et sur la décision de principe de poser des compteurs. Il constate que les taxes eaux et égouts sont surfinancées en 2000 et 2001 avec une réserve globale de Fr. 523'000.-. Il estime que les jeunes ne sont pas obligés de payer les dettes arriérées.

M. Dany PERRUCHOUD répond qu'il s'agit d'investissements de notre génération et que le bénéfice actuel sert à diminuer ces dettes existantes. Par ailleurs, il signale tous les travaux qui doivent être encore exécutés, notamment le plan général d'évacuation des eaux et le renouvellement des conduites, ce qui ne permettra pas une réduction rapide de ces taxes.

Par ailleurs, les commissions sont en plein travail et un résultat sera déjà disponible en automne.

Il confirme également que pour ces services autofinancés, la Commune n'a pas le droit de réaliser des bénéfices; elle peut juste créer quelques provisions pour des travaux qui doivent être immédiatement exécutés.

Mme Philomène ZUFFEREY demande pourquoi un mandat d'étude a déjà dû être attribué pour cette place de Réchy qui vient à peine d'être terminée.



La ligne EOS devrait être enlevée en 2007-2008.

Le Président répond qu'il s'agit d'un mandat succinct qui est nécessité par l'évolution de la situation après la construction et qui doit donner quelques pistes pour créer un frein à la circulation.

M. Gérald ANTILLE adresse ses félicitations au Conseil pour la bonne tenue de cet exercice 2001 et s'étonne, alors que la dette communale diminue et que la Commune est sur la bonne pente, que l'on parle tout de suite de réinvestir.

En effet, le dicton «Qui paie ses dettes s'enrichit» est d'actualité et il se demande si la Commune a peur de s'enrichir.

Par ailleurs, il félicite le Conseil pour ce qui a été réalisé, mais estime qu'il ne faut pas prêcher dans l'excès.

M. Dany PERRUCHOUD répond qu'une dette est toujours trop importante, quelle que soit la situation. Par contre, la qualité de vie de la commune passe par des investissements et donc un endettement.

Le Conseil pourrait décider de consacrer la totalité de la marge d'autofinancement à la réduction de la dette, mais cela conduirait très vite à une détérioration des équipements.

Lorsque la dette serait assez basse, les citoyens exigeraient alors une baisse des impôts, ce qui conduirait la Commune dans une situation précaire.

D'autre part, les investissements communaux – équipements de première nécessité, travaux routiers ou autres – sont porteurs économiquement et augmentent ainsi l'attractivité de la Commune pour de nouveaux habitants.

Les nouveaux investissements prévus répondent également à des préoccupations et des dispositions légales, notamment la construction d'une crèche communale et l'extension de la zone sportive de Chalais ainsi que de l'amélioration du village de Chalais.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'Assemblée à 22 h.

Il donne rendez-vous aux Bourgeoises et Bourgeois pour l'Assemblée du mardi 18 juin 2002 à 20 h dans ce même bâtiment.

Le Président:
Dany PERRUCHOUD

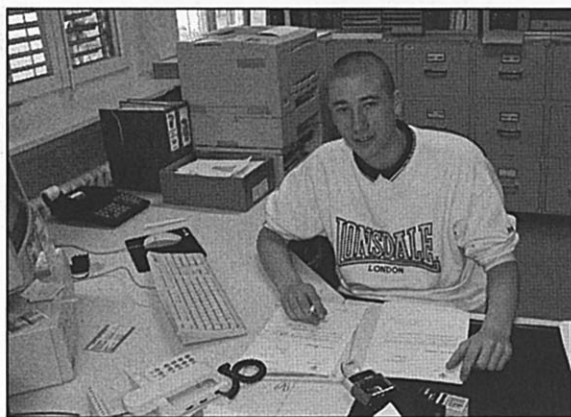
Le Secrétaire:
François ZUBER

LE CONSEIL A DÉCIDÉ

La Tour de Chalais,
travaux de
consolidation.



- d'intensifier ses relations avec la police municipale de Sierre et de lui confier toutes les tâches de police, avec un forfait pour 2003 de CHF 30.- par habitant;
- de nommer M. Michel Couturier architecte, en remplacement de feu Jean-Claude Neurohr, comme membre de la commission d'appel en plus-value pour la route Sous le Bisse à Vercorin;
- de poursuivre un propriétaire de terrain qui avait par négligence mis le feu à son champ provoquant l'intervention d'Air Glaciers et des pompiers et occasionné un dommage à la Commune de CHF 10'238.-;
- de l'achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics, soit une jeep Mitsubishi pour le prix de CHF 36'413.-;
- de se rallier à la proposition de la Fédération des Communes Valaisannes d'engager un secrétaire général à temps partiel pour un coût de CHF 0,50.- par habitant;



Jérôme Christen, nouvel apprenti communal.

- d'engager comme apprenti communal, Jérôme Christen de Patrice;
- de poursuivre les travaux de consolidation de la Tour de Chalais et notamment le couronnement pour un montant de CHF 35'000.-;
- d'arrêter la participation aux frais d'écolage des élèves en âge de scolarité obligatoire et fréquentant d'autres établissements;
- de l'homologation par le Conseil d'Etat des nouvelles taxes communales en matière

d'hygiène décidées par l'assemblée primaire du 18 décembre 2002;

- le transfert au nom de la commune, pour les frais d'acte, d'un bois de 7'095 m² – Parcelle No 102 au Mayen de la Sala et d'une surface boisée de 5'074 m² (Nos 34d et 14d au lieu-dit Regardan, propriété de Mme Rose Zufferey d'Alexandre);
- de refuser toute participation aux frais de transports des enseignants devant se rendre de la plaine, au complexe scolaire de Vercorin;
- de confier à M. Alexandre Georges de la société Mandranet la mise à jour du site internet (Chalais.ch) avec un nouveau graphisme pour le prix de CHF 5'000.-;
- de renouveler son cautionnement pour un montant de CHF 180'000.- auprès de la BR de Chalais pour garantir le compte de l'association Pro Lavioz à Vercorin;
- de ratifier la convention Commune – Société de développement Vercorin Tourisme qui clarifie la répartition des tâches entre la collectivité et l'OT et fixe les montants à charge de la commune pour assurer les activités de type touristique;
- d'octroyer une patente de tea-room à la Boulangerie la Cascade à Réchy;
- de déposer une demande de crédit LIM auprès de Sierre Région pour la construction des terrains de sport et de loisirs et de la future crèche BEAULIEU;



Une offre de plus: le tea room de la Cascade à Réchy.



De nouveaux équipements pour le FC Chalais.

- d'autoriser Gérard Weber à entreprendre une étude de rénovation du mayen de la Cure sis au Tsalobz;
- de refuser la vente de 2 parcelles
- de donner son accord à la commune de Chippis pour la captation de l'eau de la Navizence s'écoulant dans le canal de fuite qui rejoint le Rhône après le turbinage des eaux;
- d'introduire auprès du Conseil d'Etat une demande d'allègement de l'exploitation du stand de tir de Réchy;
- de la répartition des travaux entre la société du Téléphérique à Vercorin et la commune avec l'expropriation d'une surface d'environ 56 m² pour l'agrandissement de la route au prix de CHF 215.- le m²;
- de l'acquisition de la parcelle No 416 à Briey de 789 m² au prix de CHF 4.- le m², résultant d'un solde de terrain à la suite des travaux de construction de la route de Loewatyr;
- de ratifier la convention d'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la route sous le Bisse à Vercorin, dans une fourchette de CHF 40.- à CHF 100.- le m²;
- de renouveler un prêt auprès de l'UBS de CHF 4'000'000.- pour 5 ans au taux de 2,85 %;
- d'acquérir une surface de 1271 m² aux Crétillon à M. et Mme Olga Perruchoud pour le prix de CHF 3.- le m²;
- du plan d'intention de tous les équipements de la commune de Chalais (routes et conduites industrielles), plan qui sera mis à l'enquête publique conformément à l'art. 38 de la loi cantonale sur les routes;
- d'arrêter un règlement interne en matière d'adjudications des travaux;
- de rétrocéder au Consortage des Tsalobz un montant de CHF 44'702.- et au Consortage les Ziettes un montant de CHF 22'000.- pro-

venant d'un subventionnement de l'Office cantonal du feu, dans le cadre de travaux d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie;

- de verser un don de CHF 500.- à la Fondation Intégration Pour Tous (IPT);
- d'arrêter le montant de la plus-value à charge des propriétaires intéressés par la construction de la route sous le Bisse à Vercorin à 75% du coût, le solde 25% étant à la charge de la commune;
- d'arrêter le projet d'aménagement de la zone sportive de Bozon et de présenter le dossier à l'assentiment de l'assemblée primaire pour un coût de CHF 1'850'000.- financé par un crédit LIM de CHF 900'000.- le solde étant pris sur la marge d'autofinancement des exercices 2003 et 2004;
- de cautionner le crédit de la SA du téléphérique de CHF 150'000.- pour permettre les réparations du câble-lest et la réfection des amarres des câbles porteurs dont le coût s'élève à CHF 150'000.-;



Téléphérique de Chalais.

- de ratifier la convention intercommunale sur l'extension des activités du service de la tutelle officielle de la Commune de

Sierre qui pourrait être chargée par les communes partenaires à gérer des cas pénibles pour un coût mensuel de CHF 300.- par pupille placée;

- d'autoriser la commune de Chippis à raccorder leur zone industrielle au collecteur d'égouts communal de Chalais;

- de refuser la vente de deux parcelles de terrain d'une contenance de 225 m² à Flaches Crétouilles pour construire 2 garages préfabriqués;

- de vendre à M. Jean-Paul Schlosser une place de parc dans le parking communal du complexe scolaire de Vercorin pour le prix de CHF 19'000.-;

- d'acheter la parcelle de Giovanni Ianacce, soit pré de 927 m² et cabane aménagée, dans la zone sportive de Bozon, pour le prix estimé au dire d'expert de CHF 55'000.-;

- d'arrêter le nouveau règlement d'encouragement aux travaux de rénovation des vieilles bâtisses et de le présenter à l'approbation de l'assemblée primaire de décembre 2002;

- de sommer le propriétaire du bâtiment la Postale à Chalais pour qu'il entreprenne des travaux de réfection de celui-ci, à défaut d'introduire une procédure sur la base des dispositions en matière de constructions;

- d'approuver la convention des communes de Grône, Nax et Chalais concernant la restriction de l'utilisation des forces hydrauliques dans le Vallon de Réchy

contre des indemnités annuelles de CHF 64'487.- réparties à raison de CHF 56'361.- pour la commune de Grône, CHF 4'433.- pour la commune de Chalais et CHF 3'693.- pour la commune de Grône. Une proposition d'affecter ces montants à un fonds en faveur du vallon est en cours de discussion;

Quartier rénové après l'incendie.



- de participer aux travaux routiers d'une route de remaniement dans le secteur de Lagettes Plan Cerisiers pour un montant forfaitaire de CHF 17'000.-;

- de soumettre à l'assemblée bourgeoise de juin 2003 les demandes d'agréations bourgeoises de M. et Mme Slobodan et Devica Jevtic;

- de ratifier la nomination de M. Frédéric DELEZE sur proposition du corps des sapeurs pompiers au grade de caporal;

- de commander 300 exemplaires du nouvel ouvrage sur le village de Vercorin, intitulé La Mémoire des âges, ouvrage réalisé par M. Henri Marin en collaboration avec d'autres auteurs;

- d'effectuer par une maison spécialisée un contrôle des 62 bornes d'hydrantes communales sises à Vercorin en vue d'obtenir un rapport permettant une meilleure gestion et un meilleur contrôle de ces équipements. En cas de succès, le même travail sera opéré sur les villages de Plaine et le secteur de Briey;

- d'autoriser Frédéric TUBEROSA à rouvrir la discothèque la Godille avec une nouvelle enseigne, savoir l'ALCATRAZ;

- de confier une étude complète de la télégestion du réseau d'eau potable à la société Développements Projets Etudes en Electrotechnique.

LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE:

- du rapport de la Cé-POL concernant la crèche communale attestant que 42 % des ménages ont rempli le questionnaire et que 101 ménages ont exprimé des besoins en matière de structure d'accueil;
- d'un rapport du service cantonal de la PC et d'une liste de travaux à effectuer pour conformer nos locaux aux directives cantonales;
- d'un projet de réaménagement de la gravière de Tsararogne dont la fin de l'exploitation est programmée pour 2008;
- des comptes de la société du Téléphérique Chalais-Vercorin et du bénéfice d'exploitation pour l'exercice 2002 qui s'est élevé à CHF 16'000.-;



La Cretta Tsina majestueuse.

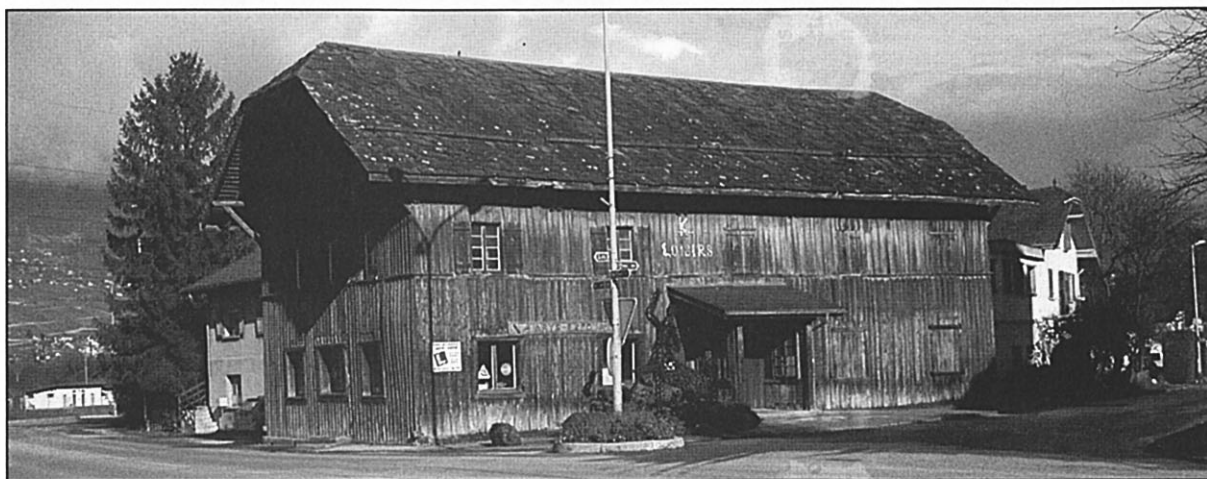
- d'une demande des amis de la Cabane de l'Ar de Bran pour installer une turbine sur la conduite d'eau potable pour l'alimentation en électricité de la cabane;
- du succès obtenu par son apprentie Aline Valiquier qui a terminé son apprentissage le 9 juillet 2002;
- du rapport provisoire du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) par le bureau IMPACT SA;
- de la participation communale aux frais de l'Eglise réformée évangélique de Sierre pour un coût de CHF 110.- par paroissien réformé , soit un total de CHF 8'900.-;
- d'une carte indicative des dangers établie par le bureau GEOVAL SA, pour la

région Creux de Crouja en collaboration avec la commune de St-Jean;

- des rapports annuels de la commission d'apprentissage établis sur demande du Canton du VS;
- du cadastre des sites pollués établi par le bureau Charly Berthod à Sierre, sur mandat du Canton du VS;
- d'un rapport de sécurité concernant la Maison Bourgeoise de Vercorin, le centre scolaire de Vercorin et des travaux à entreprendre;
- du rapport de l'ingénieur Glauser au sujet du Château de Réchy et du calendrier de réalisation des travaux de la première étape qui débiteront à la fin du mois d'octobre 2002;
- d'une demande émanant des habitants du quartier des Zittes souhaitant un aménagement de la route communale afin de réduire le trafic routier;
- de la nomination du nouvel inspecteur scolaire en la personne de Michel Barras en remplacement de Jean Clivaz;
- d'un rapport constatant que le câble-est du téléphérique présente des problèmes de torsion avec des ruptures de fils, provenant de la mauvaise orientation du contrepoids aval. La réfection de ces différents points nécessitera un arrêt total de l'exploitation;



Les feuilles mortes se ramassent à la pelle.....



Le cabaret Edelweiss avec Mademoiselle JULIE, déc. 2002-11-27.

- d'une proposition d'installer un tunnel de lavage pour les produits de sulfatage employés dans l'agriculture;
- d'un plan d'aménagement du secteur Hôtel des Mayens – Pension la Forêt et a décidé d'entrer en matière pour arrêter d'un commun accord avec le propriétaire principal les équipements souhaitables;
- de la décision du service de la Poste de fermer le dépôt postal à Réchy, avec effet au 1^{er} novembre 2002;
- de la démission de la commission de formation professionnelle de Mmes Laurence Herren et Corinne Zufferey;
- du rapport de la commission communale de salubrité et des dénonciations à notifier aux propriétaires concernés;
- du succès obtenu par Claude-Alain Seewer, notre comptable à une formation en cours d'emploi de correspondant informatique pour les administrations publiques;
- de la fermeture pour une durée indéterminée du Café de l'Industrie et du Café de Paris à Chalais ainsi que du café restaurant la Place et Poste à Vercorin;
- de l'approbation par l'Office forestier fédéral des travaux d'assainissement des parois rocheuses sur la route cantonale Chalais – Vercorin, pour un montant de CHF 980'000.-;
- d'un projet d'aménagement routier dans le secteur de Chalais, soit la route de la Tour amenant au Téléphérique avec la pose d'une signalisation à sens unique;
- d'une opposition concernant l'exploitation du stand de tir de Réchy, émanant de divers propriétaires du quartier concerné;
- d'une demande de l'association SENSORAMA pour participer au financement de leur projet (centre de dégustation au château Villa à Sierre):

- du décompte de la facture du busnavette Téléphérique de Vercorin – Télécabine pour un coût à charge de la commune (1/3) de CHF 5'123.-;
- du projet de Siesa de poser un câble « moyenne tension » entre l'Eglise de Vercorin et la station transformatrice de Roches Hombes pour un coût de travaux estimé à CHF 300'000.-;
- de la volonté de la commune de Chippis à créer un réseau d'alimentation d'eau potable autonome avec la construction d'un réservoir dans la région de Tsararogne, projet qui pourrait intéresser dans une certaine mesure la commune de Chalais;
- d'une pétition demandant au Conseil de préserver la place des Mayens à Vercorin, en la maintenant en l'état.

TRANSFERTS DE PATENTE

Café du Refuge à Briey,
à Mme Christine Ioset;

Café de la Bergère à Vercorin
à M. Maurice Bogo;

Café de Paris à Chalais,
à M. Denis Daryen;

Hôtel d'Orzival à Vercorin,
à M. Medhy Alexandre Jabri;

Discothèque l'ALCATRAZ à Vercorin,
à Frédéric Tuberosa

ADJUDICATIONS

- Goudronnage de la Place de la déchetterie à Salamin Frères pour le prix de CHF 17'291.-;
- Réfection du Bisse le long de l'ancienne route Réchy - Vercorin, à l'entreprise Siggen & Furrer, pour le prix de CHF 11'700.-;
- Clôture du parcours VITA à Vercorin, au Triage forestier du Vallon pour le prix de CHF 10'400.-;
- Fourniture de tables et d'une barrière à la colonie de Sigeroulaz au Triage forestier du Vallon pour le prix de CHF 15'000.-;
- Construction de la route sous le Bisse à Vercorin à l'entreprise Siggen & Furrer pour le prix de CHF 299'625.75.-;
- Construction des places de parc et de la route d'accès au Téléphérique de Vercorin, à l'entreprise Siggen & Furrer pour le prix de CHF 115'000.-;
- Minage d'un rocher surplombant le plan des Luys à l'entreprise Salamin pour le prix de CHF 10'000.-;
- Travaux d'appareillage, route du téléphérique à Vercorin, à la Sàrl Gilles Perruchoud pour le montant de CHF 11'287.-;
- Travaux de réfection de la route de Boney et de Grône à l'entreprise Siggen & Furrer pour le montant de CHF 7'329.-;
- Relevés de regards et conduites industrielles au bureau Raymond Rudaz pour le prix de CHF 10.- le point;
- Etude des conduites industrielles sur la route de Roches Hombes à Vercorin au bureau de Marc Etter pour le montant de CHF 12'600.-;
- Travaux à la station de traitement des Planards à l'entreprise MERIBE pour le prix de CHF 14'893.45.-;
- Fourniture de filets de protection sur la route Chalais - Vercorin à l'entreprise Géobruigg Valais pour un total de CHF 116'262.-;
- Aménagement d'un îlot au sommet du village (La Pierre) à l'entreprise Jardins SA pour le montant de CHF 4'059.15;
- Mur intérieur à la station les Planards à l'entreprise Pierre Amos pour un coût de CHF 2'954.70.-;
- Porte en alu à la station des Planards à l'entreprise Camille Antille pour un montant de CHF 1'648,50.-.

HEUREUX JUBILAIRES DE LA COMMUNE

*Hélène Zappellaz,
30 ans d'activité.*



*Alain Dubuis,
20 ans d'activité.*



*François
Zuber,
25 ans d'activité.*



DOSSIERS EN COURS

PLACE DE SPORTS ET DE LOISIRS DE BOZON

Historique

Le 2 septembre 1992, Le Conseil Communal déposait une requête auprès du Conseil d'Etat en vue d'obtenir l'expropriation d'un certain nombre de terrains compris entre la route cantonale de Chalais-Noës jusqu'à la hauteur de la gouille des pêcheurs.

En fait la Bourgeoisie de Chalais était déjà propriétaire à cet endroit d'une surface de 26'194 m², la Commune de 6'549 m² et il restait à exproprier 18'862 m² ce qui représentait en tout une surface globale de 51605 m².

A l'appui de cette requête était déposé un projet d'aménagements sportifs, sur l'ensemble du secteur. Les plans et notre demande ont été mis à l'enquête publique par le Conseil d'Etat le 15.01.1993. Des recours ont été formulés à l'encontre de notre requête ce qui a nécessité la modification du plan de zone de la commune de Sierre, puisque ces terrains sont situés sur la juridiction de la Commune de Sierre.

Ce plan de zone fut modifié le 19.06.1996 et homologué par le Conseil d'Etat en date du 18.03.1998.



De nouveaux équipements pour le FC Chalais.



Des courts de tennis qui seront refaits.

ACHAT DES TERRAINS ET NOMINATION D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE

Parallèlement à cette procédure de modification du plan de zone, des contacts auprès des 25 propriétaires concernés par cette expropriation ont abouti de 1999 à ce jour à acheter de gré à gré tous les terrains nécessaires à l'aménagement de ce centre, pour un coût global de CHF 500'000.- soit un prix de CHF 25.- le m², avec une légère plus value pour les constructions existantes.

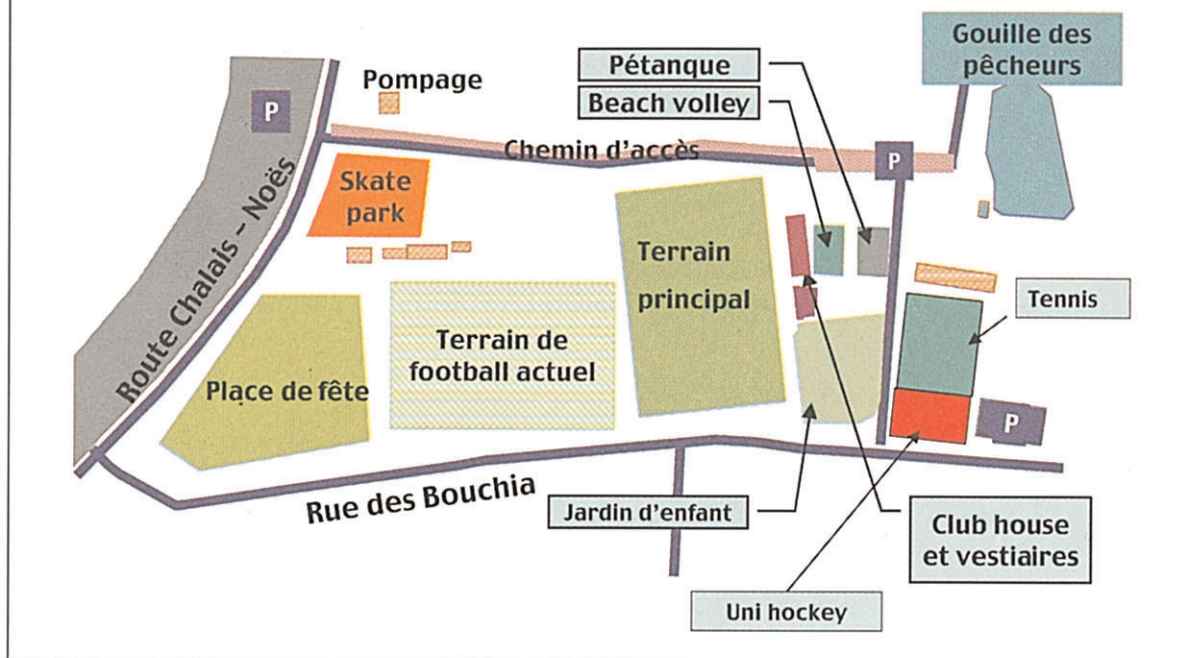
Le 30 mai 2001, le Conseil communal nommait une commission, présidée par le conseiller Alain Perruchoud et comprenant:

- un représentant de la sté de gymnastique
Mme Manuella Pont
- un représentant de la sté du FC Chalais
M. Antoine Devanthéry
- un représentant de la sté des jeunes
M. Simon Perruchoud
- un représentant de la sté des pêcheurs
M. Jeannot Caloz
- un représentant de la sté du Tennis
M. André Darioly
- un représentant de la sté de l'Avenir
M. Séraphin Devanthéry.

Un important travail a été réalisé par la commission qui a permis au Conseil Communal en séance du 18 septembre 2002 d'approuver le projet, avec ses incidences financières.

L'idée maîtresse de ce projet consiste à créer des équipements sportifs et de loisirs dans un esprit de synergie entre les diverses sociétés établies dans ce secteur et de faire de ce lieu un véritable centre de sport et de loisirs répondant à des besoins très divers.

Réalisations projetées



On pourra venir assister à un match de foot pendant que les plus petits jouent à un jardin d'enfants et que des jeunes s'éclatent dans les sports fun qui sont aujourd'hui d'actualité. Les bâtiments serviront à ces pratiques pluridisciplinaires et pourront évoluer au fur et à mesure de nouveaux besoins.

Des montants ont également été prévus pour améliorer les infrastructures existantes du Tennis et de la société des Pêcheurs.

Si l'assemblée primaire devait ratifier les propositions présentées, le projet sera mis à l'enquête publique au printemps 2003 et les

travaux débuteront sitôt après pour se terminer en automne 2004, voire au printemps 2005.

FINANCEMENT

Le coût du projet s'élève à **CHF 1'800'000.-**. Ce montant est largement compté.

Un crédit LIM de CHF 900'000.- a été sollicité auprès du comité exécutif de Sierre Région.

Le solde serait financé par une subvention du Sport TOTO de CHF 120'000.- et par le budget ordinaire de 2003 et 2004.

COLLABORATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE POLICE COMMUNALE

La Police municipale de Sierre (PM) s'est approchée des communes environnantes et leur a proposé de reprendre toutes les tâches de police qui actuellement sont confiées, sur mandat à cette même police et organisées avec un auxiliaire en la personne de M. Serge Melega.

Actuellement, notre collaboration avec la PM coûte environ CHF 25'000.- par année et notre auxiliaire perçoit des indemnités de quelque CHF 12'000.-. D'autres contrôles sont effectués pour un coût de CHF 5'000.-

Il a été proposé pour l'ensemble des tâches

de police un forfait de CHF 30.- par habitant pour l'année 2003, augmenté de CHF 2.- par année pour atteindre CHF 40.- en 2008. Sur cette base, le Conseil a décidé de signer cette convention. Un grand merci à notre auxiliaire M. Serge Melega qui a été remercié pour ses services, avec effet au 1^{er} janvier 2003, date de l'entrée en vigueur de cette convention.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES MAYENS – PENSION LA FORET

La Commune de Chalais s'est portée acquéreuse de quelques terrains dans ce secteur au gré des opportunités présentées. Il n'en demeure pas moins que les privés détiennent à cet endroit plus de 5000 m² de terrain qu'il faudrait exproprier si on souhaitait préserver ce site dans son état actuel.

La dépense serait supérieure au million, somme que le Conseil Communal n'est pas

prêt d'engager ni de présenter cette dépense à l'approbation de l'assemblée primaire.

En conséquence, nous sommes entrés dans une phase de négociation avec le principal propriétaire intéressé qui souhaiterait donner à ses terrains une valeur économique. Il faut préciser qu'à ce jour, ces terrains sont mis gracieusement à disposition de la commune qui les a aménagés en équipements de loisirs.

Aucune décision n'a été prise. Aucun projet n'a été mis à l'enquête publique et nous entendons bien poursuivre sereinement une discussion qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2003. Des échanges ont été avancés mais certains terrains échappent à notre souveraineté (Terrains de la Cure de Vercorin) de telle sorte qu'il est prématuré d'en dire plus. La seule chose que nous savons c'est que nous devons aller au-delà du constat.

AUTRES ACTIVITÉS

Fête de la Ste-Cécile le 24 novembre.



Mercredi 4 septembre 2002	Séance du Conseil (N° 15)
Vendredi 13 septembre 2002	AG - Association Edouard VALLET
Vendredi 13 septembre 2002	Verrée au «Château Branlant» - HEBEISEN-MONNET
Mardi 17 septembre 2002	Forêt de l'Aventure pour les enfants des écoles
Mercredi 18 septembre 2002	Séance du Conseil (N° 16)
Lundi 16 septembre 2002	90 ^e Anniversaire de M. René PERRUCHOUD de Lucien
Lundi 23 septembre 2002	Police Municipale de Sierre - Convention de collaboration
Vendredi 27 septembre 2002	Sortie annuelle des Magistrats à l'artéplage de Morat
Mercredi 2 octobre 2002	Séance du Conseil à Vercorin (N° 17)
Samedi 5 octobre 2002	Vernissage de l'exposition itinérante sur le Vallon de Réchy
Vendredi 11 octobre 2002	Bus Anniviers - Séance à Chamoson
Dimanche 13 octobre 2002	75 ^e Anniversaire de la Banque RAIFFEISEN
Lundi 14 octobre 2002	90 ^e Anniversaire de M. Candide DEVANTHERY
Mercredi 16 octobre 2002	Séance du Conseil (N° 18)
Mercredi 16 octobre 2002	St-Gall - AG des Présidents des sociétés locales
Mercredi 30 octobre 2002	Séance du Conseil (N° 19)
Jeudi 7 novembre 2002	Première de «Mademoiselle Julie» d'August STRINDBERG
Mercredi 13 novembre 2002	Séance du Conseil (N° 20)
Mercredi 13 novembre 2002	90 ^e Anniversaire de Mme Henriette METRAILLER
Vendredi 22 novembre 2002	90 ^e Anniversaire de M. Bernard FOLLONIER
Samedi 23 novembre 2002	90 ^e Anniversaire de M. Marcel PERRUCHOUD d'Auguste
Dimanche 24 novembre 2002	90 ^e Anniversaire de Mme Frida FELLAY, Ste Cécile
Mercredi 27 novembre 2002	Séance du Conseil (N° 21)
Jeudi 28 novembre 2002	AG de Sierre Région à Montana
Vendredi 6 décembre	Réception des nouveaux citoyens (classe 1984)
Samedi 7 décembre 2002	Soirée annuelle de Harmonie «L'Avenir» au CS Vercorin
Mercredi 11 décembre 2020	Séance du Conseil (No 22)
Lundi 16 décembre 2002	Assemblée primaire communale
Lundi 23 décembre 2002	Visite des Aînés

REGLEMENT D'ENCOURAGEMENT À LA RÉNOVATION ET À LA RESTAURATION DES VIEILLES BATISSES DANS LES SECTEURS DES VILLAGES DE LA COMMUNE DE CHALAIS

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Constats

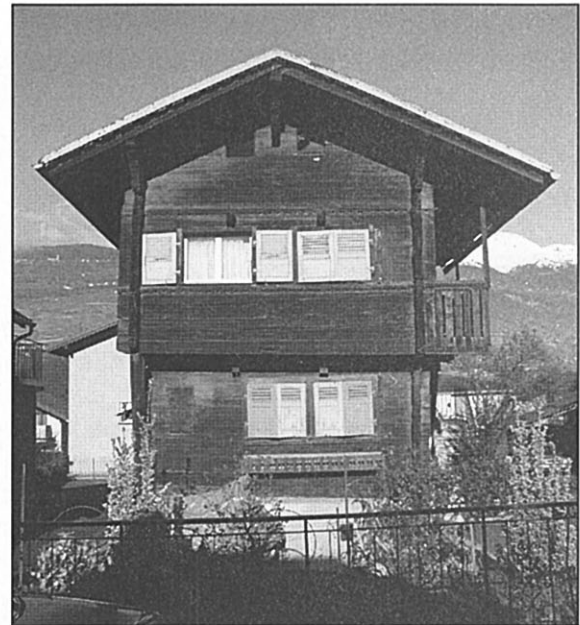
Nos villages de plaine sont en train de se dépeupler au profit d'une périphérie plus attrayante. Le cœur du village est abandonné, les constructions deviennent de plus en plus insalubres. Les rénovations nécessaires engendrent des coûts parfois disproportionnés et les propriétaires et/ou copropriétaires se partageant ces immeubles éprouvent beaucoup de mal à gérer ces opérations de rénovations délicates et coûteuses. Ils laissent en conséquence leur logement à l'abandon ou les mettent à disposition d'une clientèle peu exigeante.

Il faut relever qu'en l'état, ces appartements sont peu attractifs dans le sens où leur surface habitable est restreinte. La difficulté de parker à proximité du logement rend encore plus inconfortable ce type de logements.

Economiquement, cet abandon est préjudiciable pour les intérêts de la Commune. En moyenne un domicilié paie un impôt d'environ Fr. 1'600.- par année. En repeuplant le cœur du village par une augmentation de la population de l'ordre de 50, on remarque que les recettes fiscales pourraient augmenter de Fr. 80'000.- par année, sans que cette augmentation de la population n'occasion-



Une maison rénovée.



Des maisons de charme.

ne un surcroît de charges.

Dans ce calcul ne sont pas comprises les valeurs locatives qui aujourd'hui bien souvent font défaut et qui pourraient par ces mesures venir améliorer la contribution fiscale du propriétaire. Les taxes communales aussi pourraient être mieux encaissées, dans la mesure où ces logements abandonnés redeviennent habitables.

Pour le commerce local qui en général est menacé, l'assainissement des centres villageois est absolument nécessaire. Le guichet postal de Réchy s'est fermé. Le magasin Primo a ouvert ses portes à Chalais non sans difficultés. Les établissements publics voient leurs chiffres d'affaires diminuer et de nombreux autres commerces trouvent une certaine reconnaissance financière au prix de très dures et longues journées de travail, bien au-delà de la normalité.

Il y a donc un intérêt évident à repeupler nos centres villageois pour consolider et renforcer surtout cette économie locale.

Objectifs et But

Dans ce but, le présent règlement tente d'apporter sa contribution au renforcement économique des villages mais également en encourageant la rénovation des bâtisses afin de créer un secteur villageois accueillant et dynamique.

Les aides communales

Le Conseil Communal propose une série de mesures qui vont de la subvention forfaitaire, à l'exonération de certaines taxes communales.

Dans les cas de gêne et de dénuement, le Conseil pourra également donner une garantie complémentaire pour assurer le crédit de rénovation, en concours et en collaboration avec l'établissement créancier. Cette garantie complémentaire pourra favoriser l'obtention du crédit, dans certains cas à des taux plus favorables.

Les mesures d'accompagnement

Ces mesures à elles seules qui sont financières sont toutefois insuffisantes. Elles doivent être accompagnées d'un projet d'aménagements de places de parc et des zones d'agrément. Le règlement proposé prévoit en conséquence la possibilité pour le Conseil Communal d'acquérir des immeubles en vue de concrétiser ces objectifs.



Un village à aimer et à restaurer.

Politique des moyens: la commission communale

Quant aux moyens, d'abord le Conseil Communal confierait à une commission communale de 3 personnes le soin d'établir d'une part les inventaires des bâtisses dignes à être soutenues et de proposer d'autre part des projets d'aménagements d'intérêt public. La commission aurait en outre un rôle de préavis important pour établir la liste des travaux à subventionner, arrêter les coefficients de subventions pour chaque bâtiment et viser les décomptes à la fin des travaux.



Restauration au voisinage de la maison bourgeoise de Chalais.

Cet inventaire devrait permettre de déterminer les montants à octroyer. Pour le calcul, il serait pris en compte le coefficient de subventionnement multiplié par le montant des travaux reconnus.

Ce coefficient s'élèverait au maximum à 30%. Quant à la subvention forfaitaire, elle serait fixée au maximum à Fr. 40'000.-

Exemple: Des copropriétaires souhaitent engager des travaux de rénovations extérieurs pour un montant devisé à Fr. 150'000.-. Leur bâtiment en fonction de l'intérêt qui a été jugé par la commission pour sa conservation, a obtenu un coefficient de 30%. Les travaux reconnus et admis au subventionnement par la commission communale s'élèvent à Fr. 100'000.-

Les copropriétaires peuvent prétendre à une subvention communale de Fr. 30'000.-

Répercussions budgétaires

Pour financer ce règlement il est proposé de fixer annuellement au budget communal

une somme de Fr. 50'000.- au minimum et de Fr. 150'000.- au maximum. Cette fourchette permettra au Conseil Communal de faire face aux demandes qui devront être adressées par écrit à l'Autorité et avant le début des travaux.

Une première et rapide estimation démontre qu'une cinquantaine de logements seraient concernés. Difficile à prévoir combien de propriétaires seront encouragés par ces dispositions mais au regard de ce qui a été fait par le passé et, compte tenu de la durée du règlement arrêtée à 8 ans, on peut estimer que la participation communale devrait s'élever entre CHF 800'000.- et CHF 1 million sur l'ensemble de cette période.

Charges et conditions

Pour bénéficier de la subvention le Conseil entend avoir un droit de regard sur les travaux. Il est dès lors impératif que la demande lui soit adressée avant le début des travaux comme relevé ci-dessus.

Cette exigence est importante car par cette subvention, il importe que le Conseil puisse prononcer sur les partis architecturaux qui y seront pris, voire les imposer. Il en va de même de la teinte des façades qui pourra être plus facilement influencée si le propriétaire demande à être mis au bénéfice de la subvention communale.

Les demandes rétroactives ne seront pas prises en considération et pour éviter ce

genre de désagrément, une information générale sera adressée à tous les copropriétaires concernés.

Limitation du règlement dans le temps

Il importe enfin de limiter ce règlement dans le temps. D'une part pour donner un coup de pouce sérieux et efficace à cette entreprise de rénovations des secteurs villageois mais d'autre part pour limiter l'intervention communale au-delà d'un délai qui est suffisant pour concrétiser un tel objectif. La date d'échéance a été fixée au 31 décembre 2010 date qui mettra fin au présent règlement.

Collaboration avec les instances cantonales

Le présent règlement répond parfaitement aux objectifs du Canton. D'ailleurs, la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites, de même que la loi cantonale sur les constructions et son ordonnance font une certaine obligation pour les communes de revaloriser les coeurs villageois.

En conséquence, la commission collaborera avec les instances cantonales pour établir les inventaires, fixer le degré de classement, le tout sur la base des fiches cantonales prévues à cet effet. Dans certains cas, le Canton pourra à son tour et en sus soutenir financièrement la rénovation.



Chalets, de la Plaine.

RÈGLEMENT D'ENCOURAGEMENT À LA RÉNOVATION ET À LA RESTAURATION DES VIEILLES BÂTISSSES DANS LES SECTEURS DES VILLAGES DE LA COMMUNE DE CHALAIS

Vu l'art. 6 de la loi sur le régime communal du 13 novembre 1980;

Vu les art. 17, 28, 38 du règlement des constructions de la Commune de Chalais du 15 juin 1998, homologué par le Conseil d'Etat le 18 août 1999;

Vu la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998,

Le Conseil Communal arrête

Art. 1 Dispositions générales et But:

Le présent règlement a pour but de favoriser et d'encourager une viabilité économique des villages mais également d'améliorer l'aspect esthétique des vieilles bâtisses et de créer un secteur villageois accueillant et dynamique.

L'aide communale est réservée à la zone village selon le plan d'inventaire existant.

Art. 2 Compétences du Conseil Communal

Le Conseil Communal est l'autorité de décisions et de surveillance du présent règlement. Il approuve les inventaires et les aménagements d'équipements publics en vue de renforcer l'attractivité des centres villageois.

Art. 3 Montant à budgétiser

Chaque année, le Conseil Communal arrête dans son budget un montant compris entre un minimum de Fr. 50'000.- et un maximum de Fr. 150'000.- afin d'encourager les propriétaires à restaurer leurs maisons d'habitations et leurs accessoires.

Art. 4 Commission communale

Une commission communale de 3 membres, nommés par le Conseil Communal, est chargée

- d'établir d'une part l'inventaire des maisons dignes d'intérêt qui peuvent bénéficier des aides communales et de proposer d'autre part l'aménagement d'équipements publics comme la construction de

- places de verdure, de jeux et de parkings;
- d'affecter pour chaque objet immobilier inventorié un coefficient de subventions en fonction de son intérêt à la conservation;
- de dresser la liste des travaux qui seront pris en compte dans le cadre de l'encouragement communal;
- de préavisier à l'intention de l'Autorité Communale le montant de la subvention à payer;
- de conseiller les propriétaires dans leur projet de rénovation;
- de vérifier, en cours d'exécution la conformité des travaux avec la décision de subventionnement;
- de viser le décompte final de la rénovation en vue du paiement de la subvention que la Commune s'est engagée à verser.

Art. 5 Droit à l'obtention de l'aide communale

Chaque propriétaire ou copropriétaire concerné a un droit à obtenir l'aide communale. En cas de copropriété, la subvention est partagée entre l'ensemble des copropriétaires en fonction de leurs parts de copropriété.

L'aide communale est versée en sus d'une éventuelle contribution du Canton ou de la Confédération.

Art. 6 Diverses aides et subventions

- La subvention communale comporte
- le versement par projet d'une subvention forfaitaire en espèces;
 - l'exonération de certaines taxes communales; et en cas de besoin
 - une garantie complémentaire en vue d'assurer le crédit de rénovation.

Art. 7 Subventions forfaitaires

La subvention forfaitaire est calculée en multipliant le coefficient affecté à la bâtisse par les frais reconnus.

Elle consiste en un versement en espèces dont le montant s'élève à 30% au maximum des frais reconnus.

La subvention communale ne pourra pas dépasser toutefois la somme globale de Fr. 40'000.-.

Art. 9 Garantie de la Commune

Dans des cas exceptionnels, la Commune peut accorder une garantie complémentaire à la garantie hypothécaire pour assurer le crédit de rénovation du propriétaire.

Elle le fera qu'après s'être assurée de la viabilité économique de l'opération et en collaboration avec l'établissement créancier.

Cette garantie s'élèvera au maximum à 20% du crédit hypothécaire.

Art. 10 Exonération des taxes

L'exonération des taxes est une mesure d'accompagnement permettant au bénéficiaire de la subvention d'être exonéré des taxes de raccordement d'eau et d'égouts, de la contribution de remplacement pour places de parc défaillantes et les émoluments de la procédure d'autorisation de construire.

Art. 11 Politique villageoise

Parallèlement à ces mesures, le Conseil Communal planifie une politique d'infrastructures et d'équipements publics dans les secteurs villageois en vue de créer des places de parc, des aires de jeux et des espaces de verdure pour les habitants du quartier.

Sur proposition de la commission communale, il arrêtera la liste des bâtisses vouées à la démolition et des terrains à aménager.

Le Conseil communal pourra à cet effet se porter acquéreur au nom de la Commune des propriétés utiles à la réalisation de ces projets, soit dans le cadre d'une procédure de gré à gré ou, à défaut d'accord, en engageant une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Demeure réservé si nécessaire, le dépôt d'un plan de quartier selon les formes prévues par la LcAT.

Art. 12 Forme de la requête

Toutes personnes qui sollicitent l'aide communale résultant du présent règlement doit avec la demande d'autorisation de construire adresser à la commune une requête dans laquelle elles précisent les travaux de rénovations projetés, leur coût et le programme

d'exécution.

Les demandes d'aide communale qui parviendraient après le début des travaux seront déclarées tardives et ne pourront plus être prises en considération.

Art. 13 Préavis de la commission communale

Le Conseil notifiera sa décision après avoir consulté la commission communale.

Pour le surplus est applicable la procédure d'autorisation de construire.

Art. 14 Charges et conditions communales

La décision communale pourra être assortie de conditions et charges, notamment dans le choix des teintes, des matériaux et des options architecturales.

Art. 15 Versement de la subvention

La subvention communale ne sera versée qu'à la fin des travaux, sur présentation du décompte final et des factures acquittées et à la condition que les exigences de la subvention communale soient respectées. Des acomptes peuvent être demandés sur la base d'un décompte intermédiaire.

Demeure réservé le paiement des subventions en fonction des disponibilités budgétaires.

Art. 16 Travaux personnels

Les travaux effectués par le propriétaire lui-même ne seront payés que sur la base des factures réelles.

Art. 17 Autorité de recours

Les décisions du Conseil Communal peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat en conformité des dispositions sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976.

Art. 18 Entrée en vigueur et limitation dans le temps

Le présent règlement est établi pour une période déterminée. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003 et deviendra caduc au 31 décembre 2010.

Ainsi décidé en séance du Conseil Communal le 30 octobre 2002

Ainsi adopté en assemblée primaire le

Ainsi homologué par le Conseil d'Etat en séance du

CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 2003

Le budget de l'exercice 2003 est caractérisé par des recettes estimées à CHF 9'058'926.- pour des dépenses de CHF 7'148'910.- ce qui devrait laisser une marge d'autofinancement de CHF 1'910'016.-

	2000	2001	2002	2003
Recettes	8'738	8'797	8'059	9'059
Dépenses	6'716	7'032	6'891	7'149
Marge	2'022	1'764	1'167	1'910

Les données des exercices 2002 et 2003 sont des données budgétaires et il faudra attendre les comptes 2002 pour apprécier plus précisément les recettes du budget 2003 en relevant que l'estimation des recettes fiscales est un exercice fort difficile.

Pour l'exercice 2002 par exemple, les services de l'Etat avaient estimé une baisse de nos impôts du fait de l'introduction de la nouvelle loi fiscale.

Or ces estimations étaient fort pessimistes et comme nous les avons encore accentuées pour éviter de mauvaises surprises, le budget 2002 s'avère largement sous-estimé au chapitre des recettes.

En tenant compte des taxations définitives, on peut raisonnablement escompter pour l'année 2002 à une augmentation de recettes fiscales de près de CHF 500'000.-.

En conséquence, nos prévisions budgétaires de 2003 ont été arrêtées sur ces nouvelles données avec une complication supplémentaire, savoir le nouveau système d'imposition fiscale.

Actuellement, le système d'imposition pour les personnes physiques est celui où la taxation intervient pour deux ans, sur la base des revenus réalisés deux ans auparavant.

Exemple: Pour la période fiscale 2001/2002, le contribuable déclarait les revenus

obtenus en 1999 et 2000 selon le schéma suivant:

1999	2000	2001	2002
Période de calcul		Période fiscale	

Le nouveau système d'imposition annuelle dès 2003

Ce nouveau système se fonde sur les revenus effectivement obtenus au cours de l'année pour laquelle on doit l'impôt.

Exemple: Pour la période fiscale 2003, le contribuable déclare les revenus et les déductions de l'année 2003 et non plus ceux des années précédentes.

2003	2003
Période de calcul	Période fiscale

Quant à la fortune c'est la situation à la fin de la période fiscale qui détermine l'impôt dû sur la fortune, soit pour 2003, la situation au 31.12.2003.

Dès lors les recettes fiscales prises en compte feront référence pour nos prochains budgets, non plus sur la base des revenus antérieurs mais sur ceux à venir.

Quelle sera la situation en 2003?

Pour les collectivités publiques, il va sans dire que ce passage à la taxation annuelle va engendrer des recettes supplémentaires. En effet, le système que nous venons de décrire provoque ce que l'on appelle une brèche de calcul. Cela signifie que les revenus et les charges des deux années 2001 et 2002 ne serviront pas à la taxation de l'impôt 2003, ni plus tard.

Mais afin d'éviter que cette brèche de calcul n'avantage ou ne pénalise trop certains contribuables, le changement de système

s'accompagne d'une mesure spéciale et passagère. Il s'agit d'imposer les revenus extraordinaires des années 2001 et 2002 et de tenir compte de certaines charges extraordinaires subies ces mêmes années.

En prenant en considération l'ensemble de ces éléments, les recettes devraient augmenter de 7% par rapport aux recettes de l'exercice de 2002.

Autres caractéristiques du budget 2003

- Les salaires ont été adaptés au renchérissement qui s'élève à fin octobre à 1,18% d'où une augmentation de la masse salariale budgétée à **1,20%**.
- La location de la maison bourgeoise de Vercorin passe de CHF 18'000.- à CHF 30'500.- et tient compte d'un amortissement de la dette sur une période de 20 ans.
- L'agent AVS est comptabilisé comme un employé communal puisque ce service a été repris par la commune et dès lors les charges et produits sont portés en compte avec un salaire de CHF 9'000.- et une subvention équivalente de CHF 9'000.-.
- La participation aux frais de la police municipale passe de CHF 25'000.- à CHF 90'000.- puisqu'au 1^{er} janvier 2003, ce service sera régionalisé et toutes les tâches de police confiées à la PM de Sierre. La Commune s'acquittera pour l'année 2003 d'un forfait de 30 CHF par habitant (2800 habitants).
- La participation des communes au coût de la santé ne cesse d'augmenter et il est heureux que la COFI du Grand Conseil VS va déposer une motion exigeant la cantonalisation des hôpitaux.

Participation au coût de l'Hôpital de Sierre et de la Clinique

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
131'000	145'000	146'000	150'000	174'000	233'000	240'000	345'000

- Le service d'assistance également occasionne des charges excessivement importantes et difficilement maîtrisables. Depuis

le 1^{er} janvier 1997 est entrée en vigueur la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale avec une répartition des frais d'assistance entre le Canton et les Communes.

Participation aux frais d'assistance

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
22'405	24'528	28'643	14'088	89'204	93'800	80'000	60'000

- Il a été renoncé à l'engagement d'un employé communal supplémentaire qui devait être engagé en collaboration avec Vercorin Tourisme ce qui a permis de stabiliser les frais de personnel des travaux publics.
- Les frais des transports touristiques prennent en considération le bus navette entre la Télécabine et le Téléphérique qui est pris pour 1/3 de part à charge de la commune, les 2/3 restants étant répartis entre la SA de la télécabine et du téléphérique.
- La commune participe aux travaux du consortium du Bisse de Brier et ce coût s'élève à CHF 34'000.-.
- La participation à Pro-Lavioz a fait l'objet d'un réexamen par le Conseil et la participation de la Commune a été portée à CHF 26'200.-.
- La subvention communale à la rénovation des vieilles bâtisses a été arrêtée pour cet exercice à CHF 50'000.-.
- L'amortissement des dettes mais surtout la baisse des taux d'intérêts occasionnent des charges du service de la dette en nette diminution avec une économie de près de CHF 150'000.-.
- La péréquation financière pour l'année 2003 reste acquise avec une subvention de l'Etat de CHF 263'426.- pour une participation de CHF 21'850.-.

Récapitulatif des dettes bancaires

BR Chalais	600'000.-	3,5 %	Taux variable
BCV	999'850.-	3 %	12.03.2004
BCV	1'700'000.-	3 %	5.09.2006
BCV	35'0'000.-	3 %	5.09.2006
UBS	900'000.-	2,7 %	24.01.2003
UBS	4'040'000.-	2,8 %	18.09.2007
UBS	2'200'000	3,7 %	22.03.2005
UBS	2'000'000	3,69 %	7.03.2005
CS	880'000.-	3,82 %	31.0.2005
SUVA	528'000.-	5,25 %	20.04.2003
TOTAL	15'897'850.-	3,27 %	
LIM CH	27'400.-	0 %	31.12.2003
LIM CH	22'500.-	0 %	31.12.2004
LIM VS	22'500.-	0 %	31.07.2004
LIM CH	165'400.-	0 %	31.12.2009
LIM CH	637'000.-	0 %	31.12.2016
LIM CH	185'500.-	0 %	31.08.2015
LIM VS	185'500.-	0 %	31.12.2015
TOTAL	1'245'800.-		

Comptes autofinancés

- La diminution des taux d'intérêt favorise spécialement le service des eaux qui accumule une dette importante.
- Le bénéfice de l'eau potable s'élève à CHF 180'500.-.
- Le bénéfice du service des égouts s'élève à CHF 153'000.-.
- Quant au service de l'hygiène l'augmentation des taxes décidée par l'assemblée primaire du 18 décembre 2001, avec effet au 1^{er} janvier 2002, permet de couvrir les frais du service avec un léger bénéfice de CHF 5'500.- contre un découvert qui se serait élevé à plus de CHF 150'000.- si des mesures n'avaient pas été prises.

Endettement communal

La dette communale s'élevait au 31.12.2001 à **CHF 16'851'774.-**

1992	1993	1994	1995	1996	1997
15'684	15'932	15'932	16'340	18'947	20'678

1998	1999	2000	2001	2002	2003
18'404	17'782	17'531	16'851	16'000	16'400

Compte tenu des recettes fiscales et surtout de la marge d'autofinancement, on peut raisonnablement admettre que la dette communale est tout à fait acceptable.

Conclusions

Le budget démontre une fois de plus que la situation de la Commune de Chalais est très appréciable. La marge d'autofinancement de CHF 1'910'000.- reste élevée. Elle permet d'envisager avec sérénité les nouveaux investissements attendus après une période de plus de 5 ans consacrée à amortir la dette communale à la suite des importants investissements consentis dans les années 1990, notamment avec la construction du complexe scolaire de Vercorin.

Situation des comptes autofinancés

Dans les comptes autofinancés, on remarque que chaque année, il y a un bénéfice d'exploitation de **CHF 180'500.-** pour l'eau potable, de **CHF 153'000.-** pour les égouts et de **CHF 5'500.-** pour le service de l'hygiène. Ces résultats viennent diminuer le déficit accumulé de ces services.

Service des eaux

Investissements nets de 1974 à 2001	CHF 8'342'619.10
Investissements non amortis au 31.12.1973	CHF 300'000.-
Total des investissements	CHF 8'642'619.10.-
Bénéfices cumulés de 1974 à 2001	CHF 1'653'060.-
Solde à amortir au 31.12.2001	CHF 6'989'558.-

Service des égouts

Investissements nets de 1974 à 2001	CHF 1'325'012.-
Investissements non amortis au 31.12.1973	CHF 670'000.-
Total des investissements	CHF 1'995'012.-
Bénéfices cumulés de 1974 à 2001	CHF 1'215'219.-
Solde à amortir au 31.12.2001	CHF 779'792.-

Service des ordures

Investissements nets de 1974 à 2001	CHF 865'220.-
Total des investissements	CHF 865'220.-
Pertes cumulées de 1974 à 2001	CHF 858'462.-
Solde à amortir au 31.12.2001	CHF 1'723'683.-

BUDGET 2003

Exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002
(comparé aux comptes de l'exercice 2001 ainsi qu'au budget 2002)

Budget présenté à l'Assemblée primaire du 16 décembre 2002
arrêté par le Conseil Communal du 27 novembre 2002

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01	Administration générale	Er.	Er.	Er.	Er.	Er.	Er.
01.300.00	Indemnités des autorités	104'572.30		106'000.00		107'000.00	
01.300.20	Agent communal AVS					9'000.00	
01.300.30	Bureau de vote, élections	5'512.00		2'500.00		7'000.00	
01.300.50	Commissions communales	27'798.90		19'000.00		19'000.00	
01.301.00	Personnel du bureau communal	292'461.25		304'000.00		307'000.00	
01.303.00	Charges sociales	64'811.50		80'000.00		98'750.00	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	48'153.95		40'000.00		40'000.00	
01.311.00	Achat de vignettes et cartes d'identités	3'902.15		4'100.00		8'000.00	
01.317.00	Représentations et réceptions	43'958.55		45'000.00		47'000.00	
01.318.00	Information communale	8'918.60		10'000.00		10'000.00	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	29'703.20		26'000.00		26'000.00	
01.318.30	Frais d'encaissement	20'300.45		10'000.00		13'000.00	
01.318.40	Frais juridiques	1'800.00		2'000.00		2'000.00	
01.318.50	Frais de port et CCP	36'693.97		35'000.00		35'000.00	
01.318.60	Frais de téléphones	11'688.85		13'000.00		13'000.00	
01.318.70	Assurance RC communale	7'630.80		7'200.00		7'200.00	
01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
01.350.01	Loc. Maison Bourgeoise de Vercorin	17'749.25		18'000.00		30'500.00	
01.431.00	Emoluments administratifs		9'237.70				15'000.00
01.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		3'363.00		12'000.00		
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000.00		5'000.00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		12'952.70		13'000.00		11'000.00
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		10'761.00		11'000.00		11'000.00
01.455.00	Part canton agence AVS				4'500.00		9'000.00
01.456.00	Administration du Triège forestier du Vallon				8'400.00		8'400.00
01.457.00	Administration de la taxe de Promotion Touristique						3'000.00
01.490.00	Frais de personnel imputés		43'000.00		42'750.00		49'400.00
01	Administration générale	745'155.72	84'314.40	741'300.00	98'650.00	798'950.00	113'800.00
			660'841.32		644'650.00		685'150.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
02	Sécurité publique	Er.	Er.	Er.	Er.	Er.	Er.
02.301.00	Police communale	13'555.35		14'000.00			
02.301.20	Officier d'Etat Civil	6'229.65		12'000.00		12'000.00	
02.301.30	Soldes des sapeurs pompiers	15'500.00		14'000.00		15'000.00	
02.301.40	Administration de la protection civile	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
02.303.00	Charges sociales	2'779.35	8.85	5'000.00		2'100.00	
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	12'815.95		12'000.00		12'000.00	
02.311.00	Frais de police	824.50		1'000.00			
02.312.00	PCI - Charges des abris	11'328.50		10'000.00		12'000.00	
02.312.10	PCI - Instruction et frais	5'792.55		1'000.00		1'000.00	
02.312.20	PCI - Mat. et équipement			1'000.00		1'000.00	
02.313.00	Aménagement bureau du cadastre	4'572.80					
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	8'909.25		4'000.00		9'300.00	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	3'682.35		5'000.00		5'000.00	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	526.00		700.00		700.00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	36'376.30		20'000.00		16'000.00	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	5'000.00		6'600.00		3'600.00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	1'098.60		2'500.00		2'500.00	
02.318.70	Contrôle poids et mesures	132.00		200.00		200.00	
02.319.00	Permis pour étrangers	8'408.75		9'000.00		8'000.00	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	7'555.80		6'000.00		5'000.00	
02.352.00	Police municipale de Sierre	28'833.40		25'000.00		90'000.00	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	1'237.00		3'500.00		5'500.00	
02.352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	3'259.30		3'000.00		3'000.00	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	1'213.85		5'000.00		5'000.00	
02.355.00	Installations de tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
02.355.10	Participation réfection stand de tir	7'944.40					
02.390.00	Frais de personnel imputés	33'100.00		30'000.00		30'000.00	
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		20'189.40		14'000.00		14'000.00
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-supt.		2'640.00		2'000.00		
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		38'124.30		45'000.00		45'000.00
02.431.00	Bureau des étrangers		15'995.05		15'000.00		15'000.00
02.432.00	Emoluments du cadastre		12'321.10		18'000.00		18'000.00
02.432.10	Part des privés aux frais de géomètre				6'000.00		6'000.00
02.437.00	Amendes de police		8'309.00		5'000.00		5'000.00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		12'391.40		9'000.00		9'000.00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc	2'700.00					
02.450.00	PCI - Locations d'abris Chalais		15'403.80		8'000.00		6'000.00
02.450.10	PCI - Locations d'abris Vercorin		3'620.00		5'000.00		4'500.00
02.461.00	FEU - Subvention sur achat de matériel		21'620.45		7'000.00		5'600.00
02.461.30	Subv. pour la tenue du registre des contribuables		1'293.50		1'200.00		1'200.00
02	Sécurité publique	232'366.80	151'908.00	199'500.00	135'200.00	247'900.00	129'300.00
			80'458.80		64'300.00		118'600.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
03	Enseignement et formation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	57'294.25		65'000.00		66'000.00	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	18'923.95		26'000.00		26'000.00	
03.301.50	Personnel de transport des élèves de Briey	3'712.70					
03.302.00	Enseignement catéchèse	9'017.55		8'000.00		9'000.00	
03.303.00	Charges sociales	12'646.20		18'000.00		18'000.00	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	59'628.72		55'000.00		60'000.00	
03.311.00	Activités scolaires	25'242.60		26'000.00		27'000.00	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	64'580.85		65'000.00		65'000.00	
03.314.01	Réfections école Chalais	19'896.90		30'000.00		30'000.00	
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	34'294.65		45'000.00		45'000.00	
03.319.80	Transports des élèves	15'985.85		17'000.00		14'000.00	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	621'570.85		635'000.00		650'000.00	
03.352.00	Cycle d'orientation Grène	242'800.00		300'000.00		300'000.00	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	16'504.00		8'000.00		7'500.00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	18'297.85		18'000.00		27'000.00	
03.352.30	Participation à l'Ecole de soifège	18'600.00		21'000.00		21'000.00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	8'134.20		10'000.00		9'200.00	
03.423.00	Locations maison d'école		10'800.00		10'800.00		10'800.00
03.428.10	Locations Parkings école de Vercorin		7'840.00		9'000.00		8'800.00
03.433.00	Ecolage hors commune		1'680.00				6'000.00
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		14'884.00		9'000.00		6'000.00
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1'500.00		1'500.00		1'500.00
03	Enseignement et formation	1'247'031.12	36'704.00	1'345'000.00	30'300.00	1'374'700.00	27'100.00
			1'210'327.12		1'314'700.00		1'347'600.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
04	Culture, loisirs et culte	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	53'850.20		58'000.00		58'000.00	
04.301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	16'191.10		10'000.00		10'000.00	
04.301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	31'760.30		35'000.00		40'000.00	
04.303.00	Charges sociales	17'559.50		22'000.00		26'500.00	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	42'971.00		50'000.00		50'000.00	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	17'836.40		19'000.00		19'000.00	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	29'844.45		25'000.00		27'000.00	
04.318.00	Charges des immeubles Maison bourg Vercorin	8'782.85		17'000.00		17'000.00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	8'910.00		9'000.00		9'000.00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	84'285.47		90'000.00		90'000.00	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	37'212.75		20'000.00		20'000.00	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	40'663.25		10'000.00		10'000.00	
04.365.10	Subsides aux sociétés locales			27'000.00		27'000.00	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		5'300.00		5'000.00		5'000.00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin		2'300.00				
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin		1'850.00		3'000.00		1'000.00
04.430.00	Loyer bureau OT Vercorin						10'800.00
04.465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque		14'356.85		12'000.00		11'000.00
04	Culture, loisirs et culte	389'847.27	23'806.85	392'000.00	20'000.00	403'500.00	27'800.00
			366'040.42		372'000.00		375'700.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05	Santé	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	199'927.70		200'000.00		345'000.00	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	34'568.85		40'000.00			
05.366.00	Frais dentaires scolaires	58'373.90		45'000.00		50'000.00	
05	Santé	290'870.45	290'870.45	285'000.00	285'000.00	395'000.00	395'000.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
06	Prévoyance sociale	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
06.351.70	Mesure en faveur des handicapés	12'115.15		17'500.00		17'500.00	
06.351.80	Financement AVS et AJ	81'598.35		90'000.00		95'000.00	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	97'719.10		112'000.00		112'000.00	
06.352.00	Centre Médico-social	42'796.40		45'000.00		48'000.00	
06.352.20	Participation au CIO	2'748.00		3'000.00		3'000.00	
06.365.00	Service d'assistance	93'800.10		80'000.00		60'000.00	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	293'804.20		250'000.00		285'000.00	
06.367.00	Fonds cantonal pour l'emploi	27'114.55		12'000.00		12'000.00	
06	Prévoyance sociale	651'695.85	651'695.85	609'500.00	609'500.00	632'500.00	632'500.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
07	Travaux publics	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	209'339.00		265'000.00		220'000.00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	35'408.90		10'000.00		25'000.00	
07.303.00	Charges sociales	62'046.05		74'000.00		66'000.00	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	9'319.70		17'000.00		17'000.00	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	19'724.30		20'000.00		20'000.00	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	17'638.65		45'000.00		45'000.00	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	44'819.20		40'000.00		40'000.00	
07.314.00	Entretien du réseau routier	98'311.45		120'000.00		130'000.00	
07.314.50	Balayage mécanique	29'958.55		24'000.00		24'000.00	
07.318.00	Déblaiement des neiges	68'750.85		75'000.00		80'000.00	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	145'132.45		110'000.00		120'000.00	
07.365.10	Transports publics	28'658.00		25'000.00		25'000.00	
07.365.15	Transports touristiques	3'400.00		3'000.00		14'000.00	
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33'300.00		33'300.00		33'300.00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise		2'000.00		2'000.00		
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin		1'310.00		2'000.00		
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1'439.25		1'500.00		1'500.00
07.424.10	Redevances du dépôt de la Réchy		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.435.00	Facturations à des tiers travaux publics		400.00		28'000.00		
07.490.00	Frais de personnel imputés		104'400.00		90'000.00		90'000.00
07	Travaux publics	805'807.10	111'549.25	861'300.00	125'500.00	859'300.00	93'600.00
			694'257.85		735'800.00		765'800.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
08	Protection et aménagement de l'environnement	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
08.301.00	Personnel d'entretien des cimetières et places	16'887.65		11'000.00		11'000.00	
08.303.00	Charges sociales	1'940.40		2'500.00		2'500.00	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	393.70		700.00		700.00	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	8'553.90		3'000.00		5'000.00	
08.314.40	Entret. parcs et jardins	40'722.70		23'000.00		26'000.00	
08.314.41	Trait. "ver de la grappe"	15'129.85		15'000.00		15'000.00	
08.314.42	Entretien des sentiers pédestres			5'000.00		5'000.00	
08.314.50	Entretien des bisses et des canaux	29'830.30		30'000.00		25'000.00	
08.315.00	Frais d'inhumation	8'666.10		7'000.00		7'000.00	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	11'139.55		12'000.00		10'000.00	
08.360.00	Réfection du bisse de Vercorin			10'000.00			
08.361.00	Rénovation des vieilles bâtisses					50'000.00	
08.431.00	Permis de construire		23'455.00		27'000.00		21'000.00
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		700.00		2'000.00		2'200.00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		1'300.00		1'300.00		1'300.00
08.437.00	Amendes de constructions		2'500.00		3'000.00		4'000.00
08.438.00	Location du domaine Communal		1'407.50				
08.439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe		21'387.20		20'000.00		20'000.00
08.461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux		19'500.00		15'000.00		10'000.00
08	Protection et aménagement de l'environnement	133'264.15	70'249.70	119'200.00	68'300.00	157'200.00	58'500.00
			63'614.45		50'900.00		98'700.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
09	Services économiques.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	702.10		900.00		900.00	
09.303.00	Charges sociales	65.80		110.00		110.00	
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	246.05		700.00		700.00	
09.314.10	Droits d'eau	3'867.00		5'000.00		5'000.00	
09.350.00	Sierre Région	6'015.00		6'000.00		6'000.00	
09.351.00	Ass. retour des forces hydrauliques	2'071.95					
09.362.01	Adduction d'eau Ziettes	4'500.00					
09.362.05	Améliorations agricoles Zamplan-Crétilion	20'000.00					
09.362.06	Halle du Triage Forestier	9'040.00					
09.362.07	Alpage de Tracuit			2'000.00			
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10'800.00		10'800.00		10'800.00	
09.363.01	Frais OT Vercorin			10'000.00		10'000.00	
09.363.02	Animations touristiques					10'000.00	
09.363.03	Ouverture piste de fonds					4'000.00	
09.364.00	Bisse de Riccard mesures urgentes	7'423.00		24'300.00		24'300.00	
09.364.01	Bisse de Briey Mesures urgentes					34'000.00	
09.365.00	Promotion touristique AIDA	17'500.00		7'500.00		7'500.00	
09.365.10	Particip. à Pro-Lavioz	10'000.00		16'000.00		26'200.00	
09.365.40	Insémination artificielle	2'310.00		3'200.00		3'200.00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		65'112.90		63'000.00		63'000.00
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		111'565.45		125'000.00		120'000.00
09.430.00	Location des bureaux - OT		10'800.00		10'800.00		10'800.00
09.431.00	Location du misigolf de Vercorin		3'217.55		1'000.00		1'000.00
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6'500.00		6'500.00		6'500.00
09	Services économiques	94'540.90	197'195.90	86'510.00	206'300.00	142'710.00	189'500.00
		102'655.00		119'790.00		46'790.00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10	Finances et impôts.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
10.312.00	Charges de l'immeuble "La Forge"	3'891.65		5'900.00		20'000.00	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	215'834.95		50'000.00		135'000.00	
10.319.10	Remises d'impôts	10'891.80		7'000.00		9'400.00	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés	153.10		500.00		500.00	
10.319.20	Impôt cantonal	7'044.60		6'000.00		6'500.00	
10.321.00	Dettes à court terme	52'852.88		65'000.00		65'000.00	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	8'203.90		10'000.00		10'000.00	
10.322.00	Dettes à moyen terme	16'331.00		15'000.00			
10.324.00	Dettes à long terme	744'225.75		705'000.00		550'000.00	
10.341.00	Péréquation financière	49'435.60		49'436.00		21'850.00	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	14'525.70		12'900.00		13'400.00	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'357.00		4'600.00		4'500.00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4'808'299.85		4'250'000.00		5'230'000.00
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		331'315.30		345'000.00		360'000.00
10.400.30	Impôt prélevé à la source		95'312.62		30'000.00		30'000.00
10.400.40	Impôt personnel		21'879.90		20'000.00		20'000.00
10.400.50	Impôt forfaitaire		35'338.40		40'000.00		40'000.00
10.400.60	Impôt s'immeubles bâtis Art. 188		58'157.55		51'000.00		51'000.00
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		104'784.20		80'000.00		90'000.00
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		155'432.05		50'000.00		70'000.00
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		201'079.45		215'000.00		210'000.00
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		105'235.75		28'000.00		28'000.00
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		12'537.75		15'000.00		12'000.00
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		43'006.40		15'000.00		10'000.00
10.406.00	Impôt sur les chiens		10'619.00		11'000.00		11'000.00
10.422.00	Rendement des titres		722.80		1'800.00		1'000.00
10.422.10	Intérêts des C/C et des placements à vue		177.00				
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		48'535.70		45'000.00		45'000.00
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		4'450.75				
10.423.00	Locations du bâtiment de "La Forge"		14'880.00		15'000.00		15'000.00
10.444.00	Péréquation financière		202'201.00		202'201.00		263'426.00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		418'389.70		383'000.00		293'000.00
10	Finances et impôts	1'127'747.93	6'672'355.17	931'336.00	5'797'001.00	836'150.00	6'779'426.00
		5'544'607.24		4'865'665.00		5'943'276.00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11	Eau potable.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
11.301.00	Personnel de surveillance station de traitement	13'899.90		17'000.00		17'000.00	
11.303.00	Charges sociales	2'898.20		3'500.00		3'500.00	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	91'153.40		60'000.00		90'000.00	
11.314.50	Exploitation de la station des Pianards	21'221.20		32'000.00		31'000.00	
11.319.00	TVA s/service d'eau	559.50		600.00		600.00	
11.390.00	Frais de personnel imputés	50'000.00		40'800.00		41'400.00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	304'331.00		275'000.00		216'000.00	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		560'041.30		560'000.00		580'000.00
11	Eau potable	484'063.20	560'041.30	428'900.00	560'000.00	399'500.00	580'000.00
		75'978.10		131'100.00		180'500.00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12	Egouts	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	48'248.85		50'000.00		60'000.00	
12.319.00	TVA s/service d'égouts	16'731.90		18'000.00		20'000.00	
12.352.30	Step de Granges	180'739.55		200'000.00		200'000.00	
12.390.00	Frais de personnel imputés	24'800.00		28'950.00		30'000.00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	42'192.45		47'000.00	470'000.00	37'000.00	500'000.00
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		495'450.05				
12	Egouts	312'712.75	495'450.05	343'950.00	470'000.00	347'000.00	500'000.00
		182'737.30		126'050.00		153'000.00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
13	Hygiène	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
13.301.00	Personnel de surveillance des déchetteries	18'178.30		15'000.00		22'000.00	
13.303.00	Charges sociales	262.60	96.15	1'000.00		1'500.00	
13.318.00	Enlèvement des ordures	54'939.75		60'000.00		60'000.00	
13.318.05	Enlèvement des ordures collectes séparées	33'494.60		30'000.00		30'000.00	
13.318.10	Frais d'exploitation des déchetteries	64'071.30		65'000.00		65'000.00	
13.319.00	TVA s/service d'hygiène	13'333.20		13'000.00		20'000.00	
13.352.30	UTO - Livrier	222'073.05		270'000.00		270'000.00	
13.390.00	Frais de personnel imputés	39'500.00		33'000.00		38'000.00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	71'866.25		61'000.00		48'000.00	
13.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		373'288.10		550'000.00		560'000.00
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		20'700.00				
13	Hygiène	517'622.90	393'988.10	548'000.00	550'000.00	554'500.00	560'000.00
			123'634.80	2'000.00		5'500.00	

Fonctionnement	7'032'726.14	8'797'562.72	6'891'496.00	8'059'251.00	7'148'910.00	9'058'926.00
	1'764'836.58		1'167'755.00		1'910'016.00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		BUDGET 2003	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Investissements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.502.02	Rés. Ethernet Secrétariat	20'000.00		20'000.00		60'000.00	
02.604.02	Mensuration fédérale Lot IV - complément	22'082.70					
02.614.00	Mensuration fédérale Lot V - part des privés		10'705.50				
02.614.01	Mensuration fédérale Lot VI - part des privés		313.00				
	Protection incendie école de Vercorin			15'000.00		25'000.00	
	Crèche communale (frais d'étude et analyse des besoins)					10'000.00	
	Mobilier et matériel scolaire					40'000.00	
03.506.00	Equipement informatique	20'000.00		30'000.00			
03.610.00	Vente de places de parc						19'000.00
04.503.03	Locaux administratifs	11'349.15		15'000.00		10'000.00	
04.503.04	Bibliothèque de Vercorin						
04.503.04	Réfection lumières SPC	31'716.20					
04.506.00	Equipements de loisirs			30'000.00			
07.500.00	Place de sports et de loisirs			60'000.00		900'000.00	
	Routes communales			150'000.00		150'000.00	
	Etudes et projets divers (plans d'équipements)			30'000.00			
	Route sous le bisse de Vercorin			350'000.00	262'000.00	350'000.00	262'000.00
	Part des privés à la route sous le Bisse de Vercorin						
	Route Roches-Hombes					40'000.00	
07.500.10	Etudes d'aménagements publics	5'907.00					
07.501.41	Réfection route centre de Vercorin	28'925.50					
07.501.42	Réfection route du Désertet	139'849.10					
07.501.43	Réfection route des Ziettes	27'809.75					
07.501.44	Réfection route Avouintzett	20'035.95					
07.501.50	Route des Zittes	3'537.60					
07.501.60	Route de la Loewatir Briey	22'877.20					
07.502.70	Place de Réchy	13'313.15					
07.502.90	Protection rte Chalais-Vercorin	59'821.80				30'000.00	
07.504.30	Eclairage public	10'867.50		30'000.00		60'000.00	
07.504.60	Achats et expropriations de terrains	239'031.95		50'000.00		100'000.00	
	Vente de terrain (Rhonet)				20'000.00		
07.505.00	Véhicule Travaux Publics			40'000.00			
07.506.10	Signalisation des rues			40'000.00		10'000.00	
	Panneaux d'information					30'000.00	
07.521.00	Part. à la construction des routes cantonales	30'000.00					
08.501.00	Etudes d'aménagement du territoire	9'146.00					
	Zamplan-Crétilion (mesures de compensation écologiques)			40'000.00		50'000.00	
08.503.00	Tour de Chalais					15'000.00	
08.504.00	Assainissement des forêts la Sapina et le Ban	6'789.60		391'000.00			
08.565.00	Rénovation des vieilles bâtisses	73'137.40					
08.660.00	Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban				350'000.00		
08.661.00	Subside plan aménagement du territoire		6'635.45				
	Sentiers pédestres (signalisation et construction)			15'000.00			
	Etude de promotion économique					20'000.00	
09.501.01	Parcours-Vita de Vercorin	38'969.15					
09.502.01	Terrain sportif du Lavioz	38'493.95					
09.505.00	Investissements touristiques divers			50'000.00		30'000.00	
11.500.00	Réseau de distribution d'eau potable	18'113.15		35'000.00			
11.501.20	Modification station de traitement des Planards	71'013.00		60'000.00		80'000.00	
11.501.30	Eau potable des Mayens Conduite cabane du bisse		11'158.50				
11.506.00	Cadastre souterrain	27'449.55					
	Conduites Evouettes					150'000.00	
	Conduites Roches-Hombes					150'000.00	
	Révision des bornes d'hydrants					15'000.00	
11.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		3'689.85		15'000.00		15'000.00
12.500.00	Réseau des égouts	22'255.90		40'000.00		60'000.00	
	Plan d'évacuation des eaux (1ère étape)			50'000.00		100'000.00	
	Conduites eaux claires Roches-Hombes					160'000.00	
12.610.00	Taxes de raccordement au réseau des égouts		11'288.50		15'000.00		15'000.00
13.504.00	Installations MOK pour le ramassage à Chalais	1'050.20					
13.505.00	Bennes à papier et places	14'198.10					
13.600.00	Vente des cabanes à ordures de Vercorin		600.00				
	Investissements	1'027'740.55	44'390.80	1'541'000.00	662'000.00	2'645'000.00	311'000.00
			983'349.75		879'000.00		2'334'000.00
		8'060'466.69	8'841'953.52	8'432'496.00	8'721'251.00	9'793'910.00	9'369'926.00
		781'486.83		288'755.00		423'984.00	

COMMUNE DE CHALAIS	COMPTES 2001 FONCTIONNEMENT		COMPTES 2001 INVESTISSEMENTS		COMPTES 2001 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Récapitulation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	745'155.72	84'314.40	20'000.00		40'000.00	
Sécurité publique	232'366.80	151'908.00	22'082.70	11'018.50	91'064.20	
Enseignement et formation	1'247'031.12	36'704.00	20'000.00		230'000.00	
Culture, loisirs et culte	389'847.27	23'806.85	59'598.30		122'598.30	
Santé	290'870.45				60'000.00	
Prévoyance sociale	651'695.85					
Travaux publics	805'807.10	111'549.25	601'976.50		970'976.50	
Protection et aménagement de l'environnement	133'264.15	70'249.70	89'073.00	6'635.45	82'437.55	
Services économiques	94'540.90	197'195.90	77'463.10		117'463.10	
Finances et impôts	1'127'747.93	6'672'355.17				
Eau potable	484'063.20	560'041.30	116'575.70	14'848.35	221'727.35	
Egouts	312'712.75	495'450.05	22'255.90	11'288.50	20'967.40	
Hygiène	517'622.90	393'988.10	15'248.30	600.00	49'648.30	
TOTAL	7'032'726.14	8'797'562.72	1'044'273.50	44'390.80	2'006'882.70	
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	1'764'836.58			999'882.70		
INVESTISSEMENTS NETS						
AMORTISSEMENTS						2'006'882.70

COMMUNE DE CHALAIS	BUDGET 2002 FONCTIONNEMENT		BUDGET 2002 INVESTISSEMENTS		BUDGET 2002 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Récapitulation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	741'300.00	96'650.00	20'000.00		35'000.00	
Sécurité publique	199'500.00	135'200.00			100'000.00	
Enseignement et formation	1'345'000.00	30'300.00	45'000.00		230'000.00	
Culture, loisirs et culte	392'000.00	20'000.00	105'000.00		110'000.00	
Santé	285'000.00				60'000.00	
Prévoyance sociale	609'500.00					
Travaux publics	861'300.00	125'500.00	690'000.00	282'000.00	741'000.00	
Protection et aménagement de l'environnement	119'200.00	68'300.00	431'000.00	350'000.00	55'000.00	
Services économiques	86'510.00	206'300.00	65'000.00		100'000.00	
Finances et impôts	931'336.00	5'797'001.00				
Eau potable	428'900.00	560'000.00	95'000.00	15'000.00	220'000.00	
Egouts	343'950.00	470'000.00	90'000.00	15'000.00	20'000.00	
Hygiène	548'000.00	550'000.00			60'000.00	
TOTAL	6'891'496.00	8'059'251.00	1'541'000.00	662'000.00	1'731'000.00	
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	1'167'755.00			879'000.00		
INVESTISSEMENTS NETS						
AMORTISSEMENTS						1'731'000.00

COMMUNE DE CHALAIS	BUDGET 2003 FONCTIONNEMENT		BUDGET 2003 INVESTISSEMENTS		BUDGET 2003 AMORTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Récapitulation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	798'950.00	113'800.00	60'000.00		50'000.00	
Sécurité publique	247'900.00	129'300.00			90'000.00	
Enseignement et formation	1'374'700.00	27'100.00	75'000.00	19'000.00	230'000.00	
Culture, loisirs et culte	403'500.00	27'800.00	910'000.00		80'000.00	
Santé	395'000.00				60'000.00	
Prévoyance sociale	632'500.00					
Travaux publics	859'300.00	93'500.00	770'000.00	262'000.00	646'000.00	
Protection et aménagement de l'environnement	157'200.00	58'500.00	65'000.00		60'000.00	
Services économiques	142'710.00	189'500.00	50'000.00		20'000.00	
Finances et impôts	836'150.00	6'779'426.00				
Eau potable	399'500.00	580'000.00	395'000.00	15'000.00	220'000.00	
Egouts	347'000.00	500'000.00	320'000.00	15'000.00	10'000.00	
Hygiène	554'500.00	560'000.00			55'000.00	
TOTAL	7'148'910.00	9'058'926.00	2'645'000.00	311'000.00	1'521'000.00	
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	1'910'016.00			2'334'000.00		
INVESTISSEMENTS NETS						
AMORTISSEMENTS						1'521'000.00

*Joyeux Noël
et Bonnes Fêtes
de fin d'année*

